

La guerre d'Algerie (1954-1962)

Perville Guy

VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM



LA GUERRE D'ALGÉRIE

Guy Pervillé

puf

QUE SAIS-JE ?

La guerre d'Algérie (1954-1962)

GUY PERVILLE

Professeur à l'Université de Toulouse-Le Miral

Deuxième édition mise à jour

7^e mille



Avant-propos

La guerre d'Algérie est sujette à controverses. Tout en elle pose problème, y compris sa dénomination. En France, il a fallu attendre la loi du 16 octobre 1999 pour que cette expression soit officiellement reconnue. Le mot « guerre » était proscrit de 1954 à 1962 au profit de l'euphémisme « opérations de maintien de l'ordre », pour ne pas reconnaître le statut de belligérants à ceux que l'État considérait comme des « rebelles », des « hors-la-loi » ou des « terroristes ». Et cela bien que le général de Gaulle eût déclaré, le 11 avril 1961 : « Le fait est que l'Algérie est aujourd'hui un pays où sévit la guerre. » À partir de 1962, la persistance du tabou s'explique essentiellement par une volonté d'amnésie.

En Algérie, le mot « guerre » a été revendiqué dès le premier jour par les organisateurs du soulèvement du 1er novembre 1954. Son appellation officielle est « guerre de libération nationale », parce que celle-ci est l'origine et la source de légitimité de l'État algérien. Elle est également désignée par les expressions « Révolution algérienne » (traduisant l'arabe *thawra*, soulèvement armé) et *djihad* (guerre sainte pour la cause de Dieu). L'unanimité du peuple algérien dans cette guerre contre la domination coloniale française est postulée. Le tabou porte sur les dissensions entre Algériens qui ont donné à cette guerre nationale une dimension de guerre civile inavouée.

Les limites chronologiques de cette guerre sont également controversées. Son déclenchement le 1er novembre 1954 à l'initiative du Front de libération nationale (FLN) algérien est pourtant incontesté, mais partir de cette date donnerait l'impression d'en rejeter toute la responsabilité sur celui-ci. C'est pourquoi les Algériens préfèrent remonter à la féroce répression de la révolte du 8 mai 1945, et même à l'agression française de juin 1830 contre la régence ottomane d'Alger, suivie par plus d'un siècle d'oppression coloniale.

La date finale de la guerre est encore plus controversée. Le 19 mars 1962 est célébré depuis 1999 en Algérie comme « fête de la victoire », mais en France il continue d'être une pomme de discorde entre ceux qui veulent commémorer la fin officielle du conflit, voulue par le gouvernement et par la grande majorité du peuple français, et la minorité qui le ressent comme le début de sa pire période, dont elle n'a pas encore fait le deuil. La guerre d'Algérie est-elle vraiment

finie ?

Un demi-siècle après son déclenchement, elle peut pourtant être considérée comme un événement historique, pouvant être connu et compris historiquement. En nous appuyant sur les recherches et les publications qui se sont multipliées depuis une quinzaine d'années en France, en Algérie et dans d'autres pays, nous tenterons de reconstituer l'enchaînement des principaux événements connus de manière à les rendre intelligibles.

Ce livre se situera dans une perspective centrée sur la France, tout en s'efforçant de toujours montrer en contrepoint la perspective algérienne. Il rappellera d'abord les origines proches et lointaines du conflit franco-algérien. Puis il retracera les réactions des autorités françaises de la IV^e République aux initiatives du FLN et la poursuite de la guerre par le général de Gaulle, jusqu'à une quasi-victoire militaire sur le terrain et à la difficile recherche de la paix avec l'adversaire. Enfin, la conclusion tentera un bilan de la guerre et de ses conséquences durables pour les deux pays.

Chapitre I

L'Algérie coloniale

Ici, le 14 juin 1830, par ordre du roi Charles X, sous le commandement du général de Bourmont, l'armée française vint arborer ses drapeaux, rendre la liberté aux mers, donner l'Algérie à la France.

« Cent ans après, la République française ayant donné à ce pays la prospérité, la civilisation avec la justice, l'Algérie reconnaissante adresse à la mère patrie l'hommage de son impérissable attachement.
»

Inscription gravée sur le monument inauguré en 1930 lors du centenaire du débarquement des troupes françaises à Sidi-Ferruch.

I. Par l'épée et par la charrue : l'épopée coloniale

Les discours officiels et les manuels scolaires présentaient alors un bilan triomphal de l'œuvre française. La France avait trouvé en Afrique du Nord un pays désolé, maintenu dans la barbarie par l'anarchie, l'ignorance et la misère. Son intervention militaire contre les corsaires turcs d'Alger, après avoir assuré la liberté des mers par la capitulation de la ville le 5 juillet 1830, s'était prolongée en une conquête qui avait apporté les bienfaits de la paix, de l'ordre et de la justice. La mémoire officielle n'en retenait que des faits d'armes glorieux. L'armée d'Afrique avait fait oublier sa brutalité en administrant paternellement les « indigènes », et elle en avait tiré de nombreux soldats qui avaient combattu avec courage et fidélité dans toutes les guerres de la France.

De même la colonisation, œuvre bienfaisante, avait mis en valeur les ressources dormantes du sol et du sous-sol algérien dans l'intérêt de tous les habitants. Des milliers de colons avaient sacrifié leur vie pour

assainir les marais de l'« infecte Mitidja », ou s'étaient épuisés à défricher et à irriguer des plaines arides couvertes de palmiers nains. Les « indigènes » avaient collaboré à l'œuvre des colons et en avaient profité pour se multiplier. D'autres figures bienfaisantes étaient honorées : les médecins qui avaient inventé la quinine pour soigner la malaria et combattu les épidémies au péril de leur vie, les instituteurs français et indigènes qui instruisaient avec le même dévouement les enfants de toutes origines.

La colonisation française de l'Algérie s'offrait donc en modèle de colonisation bienfaisante pour les populations conquises. C'était pourquoi la domination française était « admirablement supportée » (Émile-Félix Gautier).

Et pourtant, dès 1931, l'ancien gouverneur général Maurice Viollette dressa un tableau beaucoup moins rassurant dans un livre au titre prémonitoire : *L'Algérie vivra-t-elle ?*. Et les historiens ne peuvent considérer l'Algérie coloniale comme une réussite globale.

II. L'échec relatif de la colonisation

En 1840, après dix ans d'occupation d'Alger, le gouvernement français du roi Louis-Philippe avait décidé de conquérir toute l'Algérie parce qu'il ne pouvait pas abandonner à l'émir Abd-el-Kader les territoires qu'il y occupait sans abdiquer le rang de grande puissance de la France et sans ruiner le prestige du régime. Comme l'avait montré le général Bugeaud, il fallait ensuite coloniser le pays en y installant une population de paysans français la plus nombreuse possible, pour dissuader toute nouvelle révolte, et pour donner un but positif à la conquête en fondant une nouvelle province française. En 1848, la II^e République avait fait de l'Algérie trois départements français représentés au Parlement et administrés par des préfets, des sous-préfets, et des maires élus. Mais l'assimilation de l'Algérie à la France ne concernait que les citoyens français, très minoritaires. Puis l'empereur Napoléon III, après de longues hésitations, avait choisi en 1860 la politique du « royaume arabe », suivant laquelle la France devait se soucier avant tout du bonheur de la population indigène ou « arabe », largement majoritaire. Mais les « colonistes », soutenus par tous les opposants au régime impérial, avaient réclamé le retour à la politique de colonisation et d'assimilation au bénéfice des colons. Le

journaliste libéral Prévost-Paradol écrivait, en 1868 : « Il est temps d'établir en Afrique des lois uniquement conçues en vue de l'extension de la colonisation française et de laisser ensuite les Arabes se tirer comme ils le pourront, à armes égales, de la bataille de la vie. [...] C'est une terre française, qui doit être le plus tôt possible peuplée, possédée et cultivée par des Français. »

La III^e République renoua dès 1870 avec la politique de colonisation et d'assimilation, et voulut voir dans les départements algériens non une colonie mais une province, un prolongement de la métropole. Cette option ne fut pas corrigée, en dépit de son échec flagrant à faire de tous les Algériens des citoyens français.

La III^e République ne sut pas surmonter la discrimination fondamentale héritée de la conquête entre les vainqueurs et les vaincus, parce qu'elle comptait surtout sur la colonisation de peuplement pour faire de l'Algérie une nouvelle province française. Or le rêve de Prévost-Paradol ne devint pas une réalité.

Une terre française ? L'Algérie était en principe divisée en trois départements représentés au Parlement et administrés par le ministère de l'Intérieur. Mais elle faisait l'objet d'une législation particulière fondée sur les décrets gouvernementaux et les arrêtés gubernatoriaux. Les citoyens français d'Algérie bénéficiaient de certains avantages par rapport aux métropolitains. À partir des années 1890 apparut chez les premiers un mouvement autonomiste qui réclama « l'Algérie libre » : il obtint en 1900 un budget autonome comme celui des autres colonies, voté par des Délégations financières élues. Mais l'Algérie restait une colonie, au sens habituel du mot, par le fait que la grande majorité de ses habitants, les « indigènes », restaient privés de la citoyenneté française.

Peuplée par des Français ? La population recensée comme telle a plus que décuplé en un siècle, de 100 000 habitants en 1856 à plus de 1 million en 1954 ; mais cet accroissement était dû pour plus de moitié à l'assimilation des étrangers européens et à celle des juifs algériens, et il cachait un échec relatif.

Échec par rapport au peuplement étranger : l'immigration venue des pays voisins (Espagne, Italie, Malte, voire Suisse et Allemagne) avait été dès le début plus nombreuse que l'immigration française, ce qui faisait craindre le « péril étranger ». La loi du 26 juin 1889 sur la naturalisation automatique des enfants d'étrangers nés en territoire français résorba rapidement la population étrangère dans la population française. Mais la fusion progressive des « Algériens »

d'origine étrangère et d'origine française suscita d'abord la crainte d'un nationalisme « algérien » aspirant à se détacher de la France.

Échec par rapport au peuplement « indigène » musulman, que les colonistes croyaient voué à disparaître par la loi naturelle de la lutte pour la vie entre les « races supérieures » et les « races inférieures » : la population dite « indigène » avait commencé par décliner sous le choc de la conquête et de la colonisation, passant d'environ 3 millions d'habitants en 1830 à 2,1 millions en 1872 ; mais par la suite elle ne fit qu'augmenter, et son accroissement devint plus rapide que celui de la population dite européenne (incluant les juifs autochtones depuis octobre 1870) à partir de 1931. En conséquence, le pourcentage de la population dite européenne s'accrut d'abord jusqu'à un maximum de 14 % de la population totale en 1926, puis il diminua de plus en plus vite, jusqu'à 10 % en 1954. Cette évolution n'avait été ni prévue ni voulue par les « colonistes », qui avaient d'abord contesté l'augmentation de la population indigène avant d'en attribuer le mérite à la colonisation.

Échec enfin par rapport au contrôle de l'espace algérien : la population européenne est restée et devenue de plus en plus urbaine (à 60 % en 1871, 71,4 % en 1926 et 80 % en 1954). La population européenne rurale a plafonné, puis diminué à partir de 1931 et reflué vers les villes, remplacée dans les villages de colonisation par des indigènes. Dans la majeure partie du pays, le peuplement européen est resté infime. La concentration de la population européenne dans quelques grandes villes (Oran, Sidi-Bel-Abbès, Alger, Bône, Philippeville) lui a permis d'y rester longtemps majoritaire ; mais là aussi l'afflux des « indigènes » a fortement réduit le pourcentage des Européens après 1931. D'autre part, la population européenne, urbaine et rurale, est restée relativement plus importante dans la moitié occidentale du pays (d'Alger à l'Oranie) que dans la moitié orientale.

Une terre possédée et cultivée par des Français ? La mainmise sur les terres et sur leurs produits fut le seul succès du programme coloniste, mais l'insuffisance du peuplement européen et l'augmentation imprévue de la population indigène créèrent une société coloniale inégalitaire fondée sur la « superposition des races ».

L'État colonisateur avait jugé nécessaire d'attirer le plus possible de colons français en leur fournissant le maximum de terres à des conditions avantageuses, par deux moyens principaux. La colonisation officielle, consistant à distribuer des terres du domaine public (préalablement accru par de nombreuses confiscations) sous forme de

petites concessions familiales groupées en villages, ou de grandes concessions attribuées à de riches particuliers ou à des sociétés capitalistes. Et la colonisation privée, consistant à faciliter les achats de propriétés indigènes indivises par des lois faites pour accélérer leur partage.

Par ces deux moyens conjugués, la propriété foncière des colons européens atteignit sa plus grande étendue, représentant plus de 27 % de la superficie agricole, à la veille de la Seconde Guerre mondiale, alors que la population agricole européenne tendait à se réduire à 2 % de la population agricole totale. Ainsi, la superficie moyenne d'une exploitation européenne était dix ou onze fois plus élevée que celle d'une exploitation indigène. Les fellahs indigènes, dont la grande majorité ne possédait pas de terre, ou des lopins insuffisants pour faire vivre leurs familles, ne pouvaient pas imiter ni concurrencer les colons européens, et devaient de plus en plus travailler pour eux comme ouvriers agricoles. Les colons possédaient aussi la majeure partie des produits agricoles commercialisés.

Dans les plaines les plus fortement colonisées de l'Algérie occidentale, autour d'Alger et d'Oran, les colons européens possédaient presque toutes les terres cultivables les plus riches, ce qui obligeait les fellahs à travailler pour eux, avant que la mécanisation réduise leurs besoins de main-d'œuvre. Au contraire, dans les régions montagneuses de l'Est, où les colons étaient beaucoup plus rares et la population musulmane beaucoup plus nombreuse (Kabylie, Aurès, Nord-Constantinois), les fellahs travaillaient souvent pour des grands propriétaires musulmans comme métayers au cinquième (khammès), et cherchaient davantage du travail dans les mines, les chantiers, en ville ou même en métropole. Partout la réduction des surfaces agricoles appartenant aux fellahs et la multiplication du nombre de bouches à nourrir sur ce territoire limité réduisaient leur production de bétail et de céréales par habitant.

La colonisation avait ainsi créé une société inégalitaire, dans laquelle la majorité des ressources du pays appartenait à une population minoritaire. Des inégalités sociales importantes existaient aussi à l'intérieur de chacune des deux populations, mais elles étaient secondaires par rapport à l'inégalité fondamentale de statut qui continuait de soumettre le peuple vaincu au peuple vainqueur. Dans l'Algérie coloniale, toutes les catégories d'habitants qui ont bénéficié de la citoyenneté française (et donc de la scolarité obligatoire) ont profité d'une élévation générale de leur situation économique, sociale et culturelle ; mais ce ne fut pas le cas des indigènes musulmans.

III. L'échec global de la politique d'assimilation

La politique d'assimilation a remporté quelques succès, mais elle a échoué à franciser la masse de la population indigène musulmane.

Le premier de ces succès fut la « fusion des races européennes » en un nouveau « peuple algérien » (qui ne s'appelait pas encore « pied-noir »), un moment tenté par l'autonomie, mais qui resta solidement ancré dans le patriotisme français.

Le second fut l'assimilation des juifs autochtones, encouragée par leurs coreligionnaires métropolitains. L'un des décrets Crémieux du 24 octobre 1871 accorda la pleine citoyenneté française aux juifs nés dans les départements français d'Algérie en les privant de leur statut personnel fondé sur la loi de Moïse. Cette assimilation politique, sociale et culturelle, qui détacha les juifs de leur environnement traditionnel arabo-berbère, fut une réussite complète à long terme. Elle se heurta pourtant, en 1871, au gouverneur général de Gueydon (qui refusait d'octroyer les avantages de la citoyenneté française à des « Arabes de confession israélite »), puis à un mouvement antijuif particulièrement virulent en 1898, et qui resta récurrent jusqu'à l'abrogation du décret Crémieux par le gouvernement de Vichy en octobre 1940 (annulée par le général de Gaulle en novembre 1943).

Les indigènes musulmans restaient les seuls à être privés de la citoyenneté française. Depuis 1830, ils avaient été assujettis à l'autorité militaire, tempérée seulement par la promesse de respecter la religion, les mœurs et les biens des musulmans faite par Bourmont le 5 juillet 1830. La III^e République prolongea cet assujettissement sous la forme du « Code de l'indigénat » institué en 1881 et reconduit jusqu'en 1927, qui attribuait des pouvoirs extraordinaires aux administrateurs de communes mixtes et aux maires des communes de plein exercice pour la répression des délits commis par les « indigènes ».

Suivant le sénatus-consulte du 14 juillet 1865, les indigènes algériens étaient pourtant de nationalité française, en ce qu'ils n'étaient pas étrangers, mais ils n'étaient pas citoyens français, parce qu'ils restaient normalement régis par la loi musulmane (ou par les coutumes kabyles), et non par le Code civil, en matière de statut personnel. Ils pouvaient pourtant accéder sur leur demande à la citoyenneté française, à condition de renoncer au statut personnel musulman (ou

coutumier) pour se soumettre à toutes les lois françaises. Mais cette condition nécessaire n'était pas suffisante, puisque la demande pouvait être rejetée : la citoyenneté française était une faveur dont il fallait être jugé digne, et non un droit. Et les candidats étaient rares, parce que la renonciation volontaire à ce qui restait du droit musulman était considérée comme une apostasie de l'islam (dont la loi est inséparable de la foi), ou tout au moins comme un reniement de son milieu d'origine. De plus, les citoyens français d'origine indigène se heurtaient souvent à des réactions racistes, voire à des discriminations officielles. Ils étaient couramment qualifiés de « naturalisés », preuve que les indigènes algériens n'étaient pas considérés comme de vrais Français et que leur statut personnel particulier était considéré comme un vestige d'une législation étrangère. La nouvelle procédure que la loi du 4 février 1919 avait ajoutée à celle du sénatus-consulte n'assouplit en rien ces principes restrictifs, même si le nombre de demandes satisfaites dépassa la centaine par an de 1931 à 1939. On estime que cette catégorie de citoyens français n'a jamais rassemblé plus de 10 000 personnes (y compris leurs enfants) sur 10 millions d'Algériens musulmans en 1962. Cette politique d'assimilation au compte-gouttes était inapte à franciser l'Algérie.

Dans ces conditions, la représentation politique des Algériens musulmans était réduite à quelques notables élus par des catégories limitées d'indigènes dans les assemblées locales. À l'issue de la Grande Guerre, pour les récompenser de leur participation à la défense de la France, la loi du 4 février 1919 accorda le droit de vote à des corps électoraux élargis (400 000 électeurs pour les conseils municipaux, 100 000 pour les conseils généraux et les délégations financières) pour élire des représentants minoritaires dans les assemblées algériennes. Mais la revendication d'une représentation des indigènes au Parlement français fut rejetée. Cette loi créait donc une sorte de sous-citoyenneté indigène dans un cadre algérien. Elle traduisait une politique d'association entre des communautés destinées à rester distinctes, sans perspective d'assimilation.

L'ancien gouverneur général Maurice Viollette proposa en 1931 une solution intermédiaire : accorder tous les droits des citoyens français, sans obligation de renoncer au statut personnel musulman, aux membres de catégories définies par certains diplômes, titres ou décorations. Il pariait sur l'attachement à la France des élites formées par son enseignement, et espérait en faire des traits d'union entre celle-ci et leur milieu d'origine, au lieu de les obliger à choisir l'une ou l'autre. Son but restait l'assimilation graduelle de la société indigène dans la nation française. Sa proposition ne fut reprise qu'en décembre 1936 par le gouvernement de Léon Blum, sous le nom de projet Blum-

Viollette, mais il était trop tard.

En effet, le Congrès musulman réuni à Alger le 2 juin 1936 avait revendiqué la pleine citoyenneté pour tous les habitants de l'Algérie, quel que fût leur statut personnel, dans un collège unique et dans le cadre de la République française. Cette victoire apparente de la politique d'assimilation était en réalité son désaveu, puisque les musulmans algériens voulaient être les égaux des citoyens français sans être obligés de leur être semblables. Dans ce cas, la loi de la majorité aurait vite transféré le pouvoir local aux représentants du peuple algérien musulman, dont rien ne garantissait qu'il se considérerait comme français. Or il existait déjà un mouvement nationaliste algérien qui revendiquait le droit de ce peuple à se séparer de la France. C'est pourquoi le gouvernement n'osa pas faire débattre le projet Blum-Viollette par le Parlement, ni l'imposer par décret, ni supprimer le statut personnel musulman. La politique algérienne de la III^e République aboutit à une impasse.

Chapitre II

Le nationalisme algérien

La date d'apparition du nationalisme algérien musulman a été longtemps controversée. L'expression « nationalité arabe » était couramment employée au temps de la conquête, mais elle avait été oubliée, et les auteurs coloniaux préféraient considérer l'Algérie comme une mosaïque de « races » diverses. Dès 1913, le journaliste André Servier avait dénoncé « le péril de l'avenir, le nationalisme musulman », mais la première revendication publique de l'indépendance de l'Algérie (et de tout le Maghreb) par un Algérien fut présentée à la conférence anti-impérialiste de Bruxelles en 1927 par Messali Hadj, au nom de l'Étoile nord-africaine, association de travailleurs immigrés sous influence communiste. Et, pourtant, Émile-Félix Gautier constatait en 1930 le calme de la population indigène, qu'il décrivait « fractionnée en compartiments » suivant les langues (arabe ou berbère) et les genres de vie (citadins ou ruraux, sédentaires ou nomades), et le « parfait loyalisme » du mouvement revendicatif des Jeunes Algériens formés par l'enseignement français. En 1936, le pharmacien Ferhat Abbas nia dans un célèbre article l'existence d'une nation algérienne et d'un nationalisme algérien. Jusque-là, les Jeunes Algériens situaient leurs revendications égalitaires dans un cadre français ; ils invoquaient la protection de la métropole contre l'autonomisme « algérien » des Européens d'Algérie.

I. Les origines du nationalisme algérien

Le nationalisme algérien peut être considéré comme un phénomène à la fois ancien et nouveau : ancien par ses facteurs fondamentaux, nouveau par ses formes d'expression et d'organisation.

La régence turque d'Alger était vue par les Français comme une colonie dominée et exploitée par une caste privilégiée d'origine étrangère. Au contraire, le nationalisme algérien en a fait

rétrospectivement le premier État algérien. Même s'il était autonome par rapport à l'Empire ottoman, il n'avait rien de national, de démocratique ni de social. Superposé à une société segmentaire organisée comme un assemblage de lignages emboîtés, il était supporté comme un mal nécessaire tant qu'il défendait le territoire musulman contre la menace d'une invasion des chrétiens. En effet, la masse des sujets de l'État d'Alger se définissait par deux critères principaux d'identité et de solidarité : le lignage et l'appartenance à la communauté des croyants musulmans. C'est pourquoi ils s'étaient rassemblés pour s'opposer au débarquement français, et, après la prise d'Alger, la grande majorité des musulmans algériens continua de résister à l'occupation française, parce qu'elle était étrangère et non musulmane.

La résistance fut très longue, et prolongée par de nombreuses révoltes. L'armée française combattit sans arrêt de 1830 à 1857 (date de la soumission de la Grande Kabylie), et plusieurs grandes révoltes éclatèrent encore à l'ouest en 1865 et surtout à l'est (Constantinois et Kabylie) en 1871. Les méthodes de guerre et de répression furent dévastatrices, et les vaincus ne les oublièrent pas aussi facilement que les vainqueurs. De même, les confiscations de terres, en représailles ou pour les besoins de la colonisation, furent ressenties comme des injustices inoubliables.

L'échec des révoltes finit par imposer de nouvelles formes de résistance. Violentes, comme les délits ou les crimes commis par vengeance contre des colons ou des gardes forestiers. Non violentes, comme l'émigration vers les pays musulmans restés indépendants (Tunisie, Maroc, Égypte et Empire ottoman), ou une résistance passive opposée aux exigences des autorités françaises, notamment l'école et le service militaire obligatoire à partir de 1912, ou encore l'attente messianique d'un libérateur envoyé par Dieu, le « maître de l'heure ». Toutes ces formes de résistance sont attestées jusqu'en 1914. Pourtant une nouvelle catégorie socioculturelle, l'élite intellectuelle formée par l'enseignement français et se réclamant des principes républicains, revendiquait des droits pour elle et pour son peuple. Ces « Jeunes Algériens » rejetaient l'accusation d'être les promoteurs d'un nationalisme antifrçais.

La Grande Guerre ne fournit pas la preuve de son existence. Malgré l'impopularité du service militaire obligatoire imposé en 1912, et l'habileté de la propagande germano-turque, la France réussit à tirer de l'Algérie musulmane les soldats et les travailleurs dont elle avait besoin, sans autre résistance notable que la révolte localisée de l'Aurès en 1916 et 1917. Les soldats algériens se battirent bien, très peu

désertèrent ou se laissèrent retourner dans les camps de prisonniers. La représentativité d'un comité algéro-tunisien installé en Suisse, qui revendiqua en 1916 l'indépendance du peuple algéro-tunisien, reste à démontrer. Le premier nationaliste algérien, Messali Hadj, mobilisé en 1918, a reconnu dans ses *Mémoires* que ses camarades et lui se sentaient profondément musulmans, patriotes et anticolonialistes, mais qu'ils n'en tiraient aucune conséquence politique : « Nous ne nous rendions pas compte que nous étions animés par des sentiments nationalistes. » On peut donc parler de sentiments identitaires ou nationalitaires, mais pas de nationalisme algérien, ni de nation algérienne. L'initiative du capitaine Khaled, petit-fils de l'émir Abdelkader, qui demanda secrètement au président Wilson, le 23 mai 1919, l'autodétermination de l'Algérie sous la protection de la sdn, n'est pas représentative.

Le premier vrai mouvement nationaliste naquit parmi les Algériens émigrés qui avaient découvert le monde moderne en France, comme soldats mobilisés durant la guerre ou comme travailleurs, sous l'influence des principes de Wilson et de Lénine, du communisme et du syndicalisme, mais aussi des luttes armées de Mustapha Kémal contre les Grecs, et d'Abd-el-Krim contre les Espagnols et les Français dans le Rif marocain. En 1926, le Parti communiste créa une association de travailleurs appelée Étoile nord-africaine pour servir de relais à son action anti-impérialiste. C'est en son nom que Messali Hadj, alors permanent du Parti, revendiqua publiquement l'indépendance de toute l'Afrique du Nord au Congrès de la ligue anti-impérialiste l'année suivante à Bruxelles. Vite exclu du Parti pour sa tendance trop nationaliste et religieuse, il réussit à garder le contrôle de l'association. Interdite en 1929, elle se reconstitua en octobre 1930 autour du journal *El Ouma* (la communauté, la nation), et refit surface en mai 1933 avec un programme ouvertement « islamo-nationaliste ».

II. Sociologie du nationalisme algérien

Messali Hadj et ses camarades appartenaient à des couches sociales défavorisées, venues en majorité des villages surpeuplés de Kabylie, ou de vieilles villes en crise comme Tlemcen, ville natale de Messali. Ils constataient que les milieux plus aisés s'abstenaient de soutenir leur revendication d'indépendance (contrairement aux élites tunisiennes et marocaines), et ils se glorifiaient de représenter les

véritables aspirations de leur peuple mieux que les bourgeois « Jeunes Algériens » dépersonnalisés par leur culture française. Issus du peuple et restés proches de lui, ils n'étaient pourtant pas des représentants statistiques de la masse analphabète et déshéritée du peuple algérien. Ils avaient fréquenté l'école, savaient lire et écrire, étaient bien informés de l'état du monde moderne. Ils étaient une sorte d'élite plébéienne qui disputait aux élites arabophones et francophones socialement plus favorisées le droit de parler au nom de leur peuple et de le guider.

Il existait une élite arabophone, représentée à partir de 1931 par l'Association des oulémas (savants religieux) musulmans algériens, présidée par le cheikh Ben Badis. Ayant complété leur formation religieuse traditionnelle dans les vieilles universités islamiques de Tunis, Fez, ou Le Caire, ils voulaient défendre l'identité arabo-islamique du peuple algérien au moyen d'écoles privées, de cercles culturels, de livres et de journaux en arabe, suivant la formule : « L'islam est ma religion, l'arabe est ma langue, l'Algérie est ma patrie. » Leur engagement se voulait religieux, culturel et social, mais non politique. Ils soutenaient pourtant depuis 1933 les revendications des fédérations d'élus musulmans des trois départements, dans la mesure où ceux-ci défendaient la liberté de la prédication, de l'enseignement et de la presse en langue arabe. Mais ils répondirent sévèrement à l'article de Ferhat Abbas qui niait l'existence de la nation algérienne, en déclarant nettement que celle-ci existait, tout en s'abstenant de revendiquer son indépendance.

Les membres des trois fédérations d'élus indigènes, dont la plupart avaient reçu une formation universitaire française, situaient leurs revendications dans le cadre français, et soutenaient la proposition Viollette. Dans son article, « La France, c'est moi ! », Ferhat Abbas ne niait pas l'identité arabo-musulmane de son peuple : il réclamait à la France une politique de relèvement économique, social et culturel de la masse de la société musulmane, et affirmait que, « sans émancipation des indigènes, il n'y a pas d'Algérie française durable ». Dans la même perspective, un Congrès musulman réunit à Alger le 2 juin 1936 les élus indigènes, les militants socialiste et communiste, et les oulémas, qui adoptèrent une charte revendicative fondée sur l'égalité des droits de tous les habitants de l'Algérie, quel que soit leur statut personnel, dans le cadre de la République française une et indivisible. Ce programme ambigu rassemblait ceux qui voulaient assimiler les Algériens aux Français et ceux qui voulaient être leurs égaux en restant différents. Messali Hadj dissipa les équivoques : intervenant dans une réunion du Congrès musulman au stade municipal d'Alger le 2 août 1936, il refusa de renoncer au droit du

peuple algérien à disposer de lui-même, et fut porté en triomphe par la foule.

Ainsi, c'est en 1936 que la question nationale fut pour la première fois posée publiquement et clairement sur le sol algérien, d'abord par le cheikh Ben Badis, puis par Messali Hadj. Ce dernier prit la position la plus claire, obligea tous les autres leaders à se déterminer par rapport à elle, et fit connaître son nom dans toute l'Algérie, où son parti élargit rapidement son audience dans tous les milieux.

III. Le recours aux armes

La revendication de l'indépendance de l'Algérie aboutit à un conflit inévitable entre le mouvement nationaliste algérien et le pouvoir politique français, bien que celui-ci fût de gauche. Même le Parti communiste, qui avait lancé et soutenu cette revendication jusqu'au début de 1936, la jugeait désormais inacceptable à cause de la menace fasciste en Europe et en Méditerranée, aggravée par la guerre d'Espagne. Avec son plein accord, le gouvernement de Léon Blum interdit l'Étoile nord-africaine en janvier 1937. Celle-ci fut remplacée en mars par le Parti du peuple algérien (ppa), dont les dirigeants furent plusieurs fois arrêtés et poursuivis en 1937 et 1938.

Ces mesures répressives renforcèrent dans le nouveau parti la tendance radicale qui s'était déjà manifesté dans l'Étoile nord-africaine. De 1933 à 1935, ses chefs avaient refusé toute mobilisation des Algériens pour une nouvelle guerre, et menacé de retourner leurs armes contre leurs oppresseurs ; ils avaient dû y renoncer pour obtenir l'appui des partis de gauche. La rupture avec ces derniers encouragea une tendance favorable au refus de la mobilisation et à la recherche d'alliances extérieures pour déclencher une insurrection en cas de guerre. En 1938, après la crise de Munich, la majorité du bureau politique du Parti du peuple algérien (ppa) prit position dans ce sens. Il s'y forma une organisation clandestine appelée carna (Comité d'action révolutionnaire nord-africain) qui décida de demander des armes à l'Allemagne (comme les nationalistes irlandais pendant la Première Guerre mondiale) et à l'Italie. Messali, déjà emprisonné, les fit exclure du Parti, qui fut interdit le 26 septembre 1939.

Chapitre III

Le compte à rebours (1939-1954)

De 1939 à 1954, la préparation d'une insurrection contre le pouvoir colonial français fut à l'ordre du jour d'au moins une fraction du parti nationaliste algérien, convaincue que « ce qui avait été pris par la force devrait être repris par la force ». Une première occasion fut manquée en mai 1945, à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, mais le projet ne fut qu'ajourné.

I. L'Algérie dans la guerre mondiale

Du point de vue de la France, le rôle de l'Algérie dans cette guerre s'accrut par étapes successives.

Durant la « drôle de guerre » (3 septembre 1939-10 mai 1940), l'Algérie devait jouer le même rôle que dans la Grande Guerre. Mais il fallait aussi prévoir la défense de l'Afrique du Nord contre les armées de l'Allemagne nazie : l'Italie fasciste et l'Espagne franquiste. La mobilisation se fit dans l'ordre, sans opposition ouverte, les partis nationaliste et communiste (revenu à l'anti-impérialisme après le pacte germano-soviétique du 23 août 1939) étant interdits.

En mai et juin 1940, la percée allemande à l'Ouest et la déroute des armées françaises accrurent brusquement l'importance stratégique et politique de l'Afrique du Nord. À partir du 10 juin (date de l'entrée en guerre de l'Italie), le gouvernement français fut confronté à un choix capital : arrêter la guerre pour éviter l'occupation totale de la métropole, ou la continuer dans l'empire colonial. Le président du Conseil, Paul Reynaud, partisan de la seconde option, ayant démissionné le 16 juin, son successeur le maréchal Pétain demanda les conditions de l'armistice dès le 17, mais le général de Gaulle, sous-

secrétaire d'État à la Guerre du gouvernement Reynaud, lança de Londres son appel du 18 Juin à tous les chefs civils et militaires de l'Empire pour continuer la lutte. Ils se déclaraient alors prêts à résister jusqu'au bout à l'invasion allemande. Pourtant, quand le gouvernement eut décidé de signer l'armistice, le 22 juin, l'Algérie et presque tous les territoires de l'Empire se soumirent à sa décision, parce que les Allemands avaient laissé à la France une zone non occupée en métropole, sa flotte et son Empire. Le 3 juillet, la tragique attaque de la flotte française par la flotte britannique à Mers-el-Kébir près d'Oran scella le ralliement de l'Algérie au Maréchal.

Du 25 juin 1940, date d'entrée en vigueur de l'armistice avec l'Allemagne et l'Italie, au 8 novembre 1942, l'Algérie, clef de voûte de l'Empire, fut un enjeu stratégique et politique primordial pour les deux pouvoirs français rivaux (Vichy et la France libre) et pour les États belligérants. Le général Weygand, envoyé à Alger avec le titre de délégué général du gouvernement en Afrique française, de septembre 1940 à novembre 1941, défendit les territoires d'Afrique du Nord et d'AOF contre les convoitises anglo-gaullistes, et supervisa l'application de la « Révolution nationale ». Ce retour à un ordre dictatorial et militaire fut bien accueilli par la plupart des Français d'Algérie, mais pas par ses victimes (gaullistes, républicains, francs-maçons, juifs et communistes). Le général Weygand négocia des accords économiques avec les Américains encore neutres pour faciliter le ravitaillement de l'Afrique du Nord, et s'opposa jusqu'à son rappel à tout dépassement de l'armistice par une collaboration économique et militaire avec les Allemands. Il maintint l'armée d'Afrique, réduite à 100 000 hommes, en état de défendre le territoire « contre toute attaque d'où qu'elle vienne », mais il refusa d'entrer en dissidence contre le maréchal Pétain.

Les Américains, entrés en guerre en décembre 1941, préparèrent un débarquement en Afrique du Nord en liaison avec un petit nombre de militaires et de civils français, les uns maréchalistes mais hostiles à la politique de collaboration par patriotisme antiallemand, les autres républicains antivichystes. Le 8 novembre 1942, grâce à leur intervention qui neutralisa momentanément le haut commandement, le débarquement anglo-américain réussit aisément près d'Alger, mais il dut briser l'opposition de l'armée française à Oran et au Maroc. L'amiral Darlan, chef de la flotte et dauphin du Maréchal, présent à Alger, ordonna d'abord de repousser toute attaque, puis de rester neutre entre les forces anglo-américaines et germano-italiennes, et enfin, après que les Allemands eurent rompu l'armistice en occupant la zone libre le 11 novembre, de rentrer en guerre contre l'Axe aux côtés des Alliés.

Il fallut alors six mois de combats aux armées alliées, renforcées par l'armée d'Afrique remobilisée, et par les forces gaullistes arrivant du Tchad et de Libye, pour forcer les Germano-Italiens à capituler en Tunisie le 13 mai 1943. Entre-temps l'amiral Darlan, qui avait attaché son nom à la politique de collaboration avec l'Allemagne, avait été assassiné à Alger en décembre 1942, et remplacé par le général Giraud, maréchaliste antiallemand, qui s'efforça de perpétuer le « vichysme sous protectorat américain ». Il dut pourtant, sous les pressions anglo-américaines, désavouer la « Révolution nationale » et négocier avec le général de Gaulle pour former un exécutif unifié, le Comité français de libération nationale (cfln).

De Gaulle s'imposa rapidement comme le seul président du cfln, fondé à Alger le 3 juin 1943. Grâce à l'appui de la Résistance intérieure, majoritaire dans l'Assemblée consultative provisoire, il fit d'Alger la capitale de la France en guerre. Le 3 juin 1944, le cfln prit le nom de Gouvernement provisoire de la République française, et rejoignit Paris après sa libération, à la fin d'août.

L'armée française réunifiée prit une part croissante à la guerre, en Corse (septembre 1943), en Italie, puis de la Provence (débarquement du 15 août 1944) au Rhin et au Danube. L'Afrique du Nord y joua un rôle majeur : 176 000 Français mobilisés (soit 16,4 % de leur population) et 280 000 « indigènes », dont 150 000 Algériens (2,5 %). Les soldats musulmans représentaient plus de la moitié des effectifs, et des pertes, de l'armée d'Afrique.

II. L'impact de la guerre sur les Algériens

Jusqu'en juin 1940, les autorités se félicitaient du « loyalisme » des indigènes – à tempérer par le fait que les opposants déclarés, nationalistes et communistes, étaient en prison ou clandestins – tout en s'inquiétant de la propagande radiophonique allemande et italienne. De nombreux témoins ont rapporté des réactions spontanées de sympathie et de solidarité avec les Français, mais, selon d'autres, la défaite française était ressentie par les nationalistes comme un juste châtiment de Dieu. L'aveu de cette défaite par l'armistice, et sa justification par les discours officiels de Vichy prônant la « Révolution nationale » et la collaboration avec les vainqueurs, persuadaient les Algériens musulmans que leur avenir dépendait de Hitler. Le carna et

d'autres groupes clandestins reprirent contact avec les Allemands, mais sans rien obtenir de ceux-ci, parce qu'ils ne voulaient pas inquiéter Vichy et pousser l'Afrique du Nord à rentrer en guerre contre eux. Les espoirs déçus des nationalistes se retournèrent vers les Américains et les Anglais.

Vichy essaya pourtant de satisfaire les aspirations des musulmans par sa « Révolution nationale » qui rendait sans objet la revendication des droits politiques. Des « indigènes » furent nommés en nombre égal ou presque à celui des membres français dans les institutions consultatives locales, et dans le Conseil national de Vichy. L'abrogation du décret Crémieux et le statut discriminatoire des juifs édicté en octobre 1940 étaient censés réjouir les musulmans qui verraient leurs anciens inférieurs, élevés au-dessus d'eux pendant soixante-dix ans, brusquement rabaissés au dernier rang. Mais les musulmans politisés comprirent qu'une citoyenneté qui pouvait être arbitrairement retirée soixante-dix ans après avoir été imposée était sans valeur.

La politique de Vichy échoua surtout à cause de la dégradation vertigineuse des conditions de vie, due à la crise économique entraînée par l'occupation des régions les plus riches de la métropole, les réquisitions de l'occupant, la rupture des relations avec l'Empire britannique, le reflux des travailleurs émigrés, l'absence d'industrie de base en Algérie. Les musulmans, dont l'économie traditionnelle était beaucoup plus sensible que celle des colons aux aléas climatiques, souffrirent particulièrement de la faim, du froid (par manque de vêtements) et de la recrudescence des épidémies comme le typhus. L'organisation du ravitaillement par les autorités ne put éviter la diffusion d'un sentiment général d'inégalité par rapport aux rations des Français, et d'arbitraire. La multiplication d'incidents plus ou moins graves, comme la mutinerie d'un régiment de tirailleurs à Maison Carrée (ville où était emprisonné Messali) en janvier 1941, diffusa une psychose de peur chez les Français et un état d'esprit pré-insurrectionnel (attesté dans la région de Sétif dès le mois d'août 1941) chez les musulmans. La pratique de la torture électrique par des policiers et des gendarmes, et la mort de dizaines d'indigènes entassés dans la cave de la mairie de Zeralda pour avoir occupé une plage « interdite aux chiens, aux juifs et aux Arabes » (août 1942) creusèrent un fossé entre les Algériens musulmans et les Français d'Algérie.

Le débarquement du 8 novembre 1942 confirma par une nouvelle défaite l'affaiblissement de la France et mit fin au long tête-à-tête des vainqueurs et des vaincus de 1830. Pendant que les Français se livraient à une « course au pouvoir » et mobilisaient de nouveau les «

indigènes », les principales forces politiques musulmanes se regroupèrent pour faire entendre leurs revendications.

Ferhat Abbas rédigea un « message aux autorités responsables » demandant « la convocation urgente d'une conférence réunissant les élus et les représentants qualifiés de toutes les organisations musulmanes », afin d'élaborer « un statut politique, économique et social des musulmans algériens ». Il fut adressé à toutes les autorités alliées le 20 décembre 1942, puis aux seules autorités françaises le 22. Un texte plus développé, le Manifeste du peuple algérien, rédigé en concertation avec le ppa (qui tentait en même temps de saboter la mobilisation) et les oulémas, fut signé le 10 février 1943 par la plupart des élus musulmans, et remis le 31 mars au gouverneur général Peyrouton. Il condamnait la colonisation, proclamait la faillite de la politique d'assimilation, réclamait une nationalité et une Constitution algériennes, la participation immédiate des musulmans algériens au gouvernement de leur pays, et la libération de tous les prisonniers politiques.

Le gouverneur général Peyrouton créa une « commission d'études économiques et sociales musulmanes » pour lui apporter des réponses partielles tout en éludant le problème politique. Abbas et ses amis rédigèrent alors un « projet de réformes faisant suite au Manifeste », et le firent adopter par les délégués financiers arabes et kabyles, le 26 mai 1943. Celui-ci ajournait à la fin des hostilités la fondation d'un État algérien doté d'une Constitution élaborée par une Assemblée constituante élue au suffrage universel. Il proposait dans l'immédiat la transformation du gouvernement général en un gouvernement algérien présidé par un haut-commissaire de France, composé de ministères également répartis entre ministres français et musulmans, la parité de représentation entre Français et musulmans, l'égalité devant le service militaire, la remise des couleurs algériennes aux régiments algériens, et des réformes économiques et sociales.

Dès la formation du cfln, le général Catroux remplaça Peyrouton comme commissaire d'État aux Affaires musulmanes et gouverneur général de l'Algérie. Il rejeta le Manifeste et son additif au nom du dogme de l'Algérie française, suspendit jusqu'à leur soumission les sections arabe et kabyle des délégations financières, et envoya au Sahara les meneurs, Ferhat Abbas et Sayah Abdelkader. Puis le cfln décida, le 11 décembre 1943, de créer une nouvelle commission des réformes musulmanes, chargée d'élaborer un programme de réformes politiques, administratives, économiques et sociales en faveur des élites et des masses musulmanes. Composée de hauts fonctionnaires et de personnalités représentant, en nombre égal, les Français (de France

et d'Algérie) et les « Français musulmans », elle devait définir, pour la première fois, une politique algérienne assez cohérente pour faire de l'Algérie française une réalité.

En matière politique, la commission proposa d'octroyer la citoyenneté française sans renonciation au statut personnel coranique ou coutumier non seulement aux élites (comme le projet Blum-Viollette), mais aussi à tous les autres musulmans, en les admettant dans le deuxième collège créé par la loi du 4 février 1919. Le cfln, par son ordonnance du 7 mars 1944, accorda la citoyenneté française à des catégories d'élites regroupant plus de 60 000 personnes, admit les autres musulmans dans le deuxième collège en élargissant sa représentation aux deux cinquièmes des membres des assemblées locales, et leur promit qu'ils recevraient la citoyenneté française suivant les modalités que fixerait la future Assemblée constituante française. Ainsi étaient réalisées toutes les revendications politiques antérieures.

La commission élaborait ensuite un vaste plan de progrès économique et social en faveur de la masse musulmane : accélération de la scolarisation, amélioration de l'hygiène et de l'assistance médicale, de l'artisanat, de l'habitat urbain et rural ; application de la législation sociale métropolitaine ; industrialisation, réforme agraire et formation de coopératives.

Un plan de financement était prévu à long terme. Les dépenses d'investissement et de fonctionnement seraient financées par les budgets extraordinaire et ordinaire de l'Algérie, avec une aide limitée du budget métropolitain.

Ce programme était un tout, indissociable des mesures politiques. Le général Catroux le soulignait dans son rapport au cfln : « Le but de la France est d'assimiler effectivement les indigènes, d'en faire des Français par l'esprit, c'est-à-dire par une forme appropriée d'enseignement public, et des Français par le nivellement social et économique. » Mais il avait conscience de jouer la dernière chance de la politique d'assimilation ou d'intégration : si elle échouait, il faudrait préparer l'indépendance de l'Algérie de manière à garantir la coexistence de deux communautés distinctes, comme au Liban. La nouvelle politique d'assimilation rallia quelques élus musulmans comme le Dr Bendjelloul, mais pas les nationalistes convaincus, et ne pouvait pas modifier immédiatement l'état d'esprit des masses, dont les conditions de vie ne cessaient de se détériorer.

Le 14 mars 1944, Ferhat Abbas, le cheikh Ibrahimi (successeur de Ben

Badis à la présidence de l'Association des oulémas) et Messali Hadj (en résidence surveillée depuis avril 1943) s'entendirent pour fonder l'Association des amis du Manifeste et de la liberté (aml), qui revendiquait la fondation d'une République algérienne fédérée à la République française.

Le général Catroux fut remplacé au gouvernement général par le diplomate Yves Chataigneau, intellectuel et militant socialiste. Dès sa prise de fonction, en septembre 1944, celui-ci autorisa les aml à publier un hebdomadaire, *Égalité*, pour encourager les nationalistes modérés qui souhaitaient sincèrement la fédération avec la France. Mais les nationalistes intransigeants du ppa (qui avait réintégré l'ex-carna) prirent la direction du mouvement en mars 1945. Ils prêchaient l'indépendance totale arrachée par une insurrection avec l'appui de la Ligue arabe récemment fondée, et avaient l'intention de proclamer un gouvernement provisoire présidé par Messali, qui tenta de s'évader de sa résidence surveillée le 16 avril 1945. Le 23 avril, Messali fut éloigné au Sahara, puis le 30 à Brazzaville.

III. Le 8 mai 1945

Le 8 mai, jour de la capitulation allemande, les aml furent autorisés à défiler sans drapeaux ni slogans politiques. Mais en plusieurs endroits la police intervint pour enlever des drapeaux et des banderoles interdits ; à Sétif, à Bône et à Guelma il y eut des morts parmi les manifestants ; à Sétif une partie d'entre eux massacra une vingtaine d'Européens dans les rues. Entraînés par des militants appelant au *djihad*, les paysans des environs de Sétif puis de Guelma s'attaquèrent aux représentants de l'administration et aux civils européens. L'armée (composée en partie de troupes musulmanes) intervint avec l'appui de l'aviation et de la marine, ainsi que des « gardes civiques » levées dans la population française.

Le bilan de la révolte est bien connu : 102 morts (dont 14 militaires, et 2 prisonniers italiens), 110 blessés et 10 femmes violées du côté français. Celui de la répression est resté controversé : le bilan officiel, fixé à 1 165 morts, n'a pas convaincu. D'autres estimations officieuses ont circulé : 5 000 à 6 000, 6 000 à 8 000, voire 15 000 à 20 000. Les nationalistes ont retenu 45 000 morts, voire davantage, sans démonstration probante. L'historienne Annie Rey-Goldzeiguer estime « impossible d'établir un bilan précis des victimes algériennes, dont on peut seulement dire qu'elles se comptent par milliers ». En outre, la

justice militaire jugea 3 630 personnes, en condamna 1 868 à des peines de prison et 166 à mort (dont 33 furent exécutées). Selon Albert Camus, dans un article paru en mai 1945 dans *Combat* : « Les massacres de Sétif et de Guelma ont provoqué chez les Français d'Algérie un ressentiment profond et indigné. La répression qui a suivi a développé dans les masses arabes un sentiment de crainte et d'hostilité. »

Le gouvernement général interdit les aml, arrêta Ferhat Abbas et ses principaux chefs, et mit en cause des « provocateurs hitlériens ». Les communistes (qui soutenaient le gprf tout en attaquant l'administration vichyste mal épurée) firent l'amalgame entre les colons fascistes et les « pseudo-nationalistes » du ppa, puis dénoncèrent les horreurs de la répression et exclurent ceux des communistes de Guelma qui y avaient participé. Les nationalistes dénoncèrent un complot de l'administration contre les aml. Celle-ci préparait en effet leur interdiction depuis des mois, parce qu'elle savait que le ppa les utilisait comme couverture pour ses préparatifs d'insurrection. Mais le déclenchement des troubles n'avait pas été prémédité, le Parti étant privé de stratégie depuis l'éloignement de son chef. Il donna un ordre d'insurrection générale pour le 23 mai afin de soulager les insurgés, mais il l'annula au dernier moment.

La droite française d'Algérie mit en cause la faiblesse du gouverneur général Chataigneau, réclama sa destitution, l'abrogation des réformes et le retour à une politique d'autorité. Mais le ministre de l'Intérieur Adrien Tixier lui renouvela sa confiance et présenta le programme de réformes du gprf à l'Assemblée consultative. De son côté, le ppa clandestin avait critiqué la spontanéité anarchique de la révolte, et conclu qu'il faudrait préparer méthodiquement la revanche : « Guerre, et guerre éternelle, mais guerre consciente, organisée, dirigée, embrassant tout notre pays, toute l'Afrique du Nord, et la victoire sera à nous. »

IV. La paix pour dix ans ?

Comme l'avait écrit le général Duval : « Si la France ne fait rien, avant dix ans, tout recommencera en pire, et probablement de façon irrémédiable. » De 1945 à 1954, une course de vitesse opposa l'application du plan de réformes du gprf aux préparatifs d'insurrection du ppa clandestin.

Loin de renoncer à son programme, le gprf le compléta par

l'ordonnance du 17 août 1945, donnant au deuxième collège musulman une représentation à l'Assemblée nationale égale à celle du premier (comme l'avait proposé la commission de 1944).

La première constituante, élue en octobre 1945, ne suivit pas les élus musulmans du deuxième collège algérien qui proposaient l'intégration pure et simple de l'Algérie dans la République française (comme la charte revendicative de juin 1936). Elle adopta une loi d'amnistie pour les victimes de la répression de 1945 (sauf les condamnés pour crime).

La deuxième constituante, élue en juin 1946, rejeta la proposition d'une république algérienne fédérée à la République française présentée par le nouveau parti autonomiste de Ferhat Abbas, l'Union démocratique du manifeste algérien (udma). Elle vota la loi électorale du 5 octobre 1946, qui maintint la parité des deux collèges mais élargit les catégories de musulmans admises dans le premier pour l'élection des députés de l'Algérie à l'Assemblée nationale.

L'Assemblée nationale élue en novembre 1946 dut enfin fixer le statut politique de l'Algérie. Confronté à plusieurs propositions autonomistes de l'udma et des communistes, à celle, plus assimilationniste, des socialistes, et à l'immobilisme de la majorité des élus du premier collège algérien, le gouvernement de Paul Ramadier dut imposer un projet de compromis qui ne satisfait personne. Le statut du 20 septembre 1947 maintenait la définition de l'Algérie comme groupe de départements français, administré par un gouverneur général et doté d'un budget autonome, voté par une Assemblée algérienne représentant paritairement les deux collèges définis par l'ordonnance du 7 mars 1944. Cette Assemblée serait chargée d'étudier des réformes ajournées : remplacement des communes mixtes (circonscriptions administratives regroupant la majorité de la population musulmane) par de vraies communes, rattachement des territoires militaires du Sud aux départements du Nord, organisation de l'enseignement de l'arabe à tous les degrés, indépendance du culte musulman, droit de vote des femmes musulmanes.

Ainsi, l'élan réformateur de 1944 s'arrêta en 1947 avec le vote du Statut, sans avoir ajouté grand-chose aux décisions du cfln et du gprf. Il y eut même régression à partir de 1948, quand le gouverneur général Naegelen, successeur de Chataigneau, couvrit le truquage des élections pour barrer la route aux nationalistes.

Au contraire, les mesures de progrès économique et social, intégrées dans le plan Monnet et bénéficiant des devises du plan Marshall, se

poursuivirent avec une contribution permanente et croissante du budget métropolitain. Mais leurs effets furent limités par l'accélération de la croissance démographique musulmane, et par l'insuffisance chronique de leur financement, qui dépassait les capacités fiscales de l'Algérie. L'aide métropolitaine était de plus en plus nécessaire, et insuffisante. Réduite à sa dimension économique, la politique réformatrice de 1944 avait perdu sa cohérence globale.

De son côté, le ppa ne renonça jamais à l'idée d'insurrection. Clandestin, il disposait de militants armés dans le maquis kabyle depuis la révolte de mai, et ordonnait le boycott des élections. Toutefois, le gouverneur général Chataigneau réussit dans un premier temps à disloquer le front uni des ex-aml et tenta de réintégrer les divers partis musulmans dans le jeu politique légal.

Lors des élections à la première constituante, seuls les communistes, les socialistes et les élus ralliés à la politique des réformes présentèrent des candidats au deuxième collège. Près d'un électeur sur deux s'abstint, conformément aux consignes nationalistes. Pour la deuxième constituante, l'abstention atteignit 52 %, mais le nouveau parti fédéraliste de Ferhat Abbas, l'udma, emporta presque tous les sièges. Pour les législatives de novembre 1946, le gouvernement décida d'autoriser Messali à rentrer en Algérie et à fonder un nouveau parti légal, le Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (mtld). Ferhat Abbas préféra ne pas présenter de candidats contre lui, ce qui fit tomber la participation à 37,6 % des inscrits, mais le mtld ne remporta qu'un tiers des voix et des sièges, et les autres élus s'alignèrent sur les positions fédéralistes de l'udma.

La décision de participer aux élections troubla profondément les militants du ppa. Les partisans de la lutte armée exigèrent la réunion d'un congrès, qui décida de maintenir l'organisation clandestine du parti, de n'utiliser les élections que comme un moyen de propagande, et de créer une nouvelle organisation militaire clandestine, l'Organisation spéciale (os) pour préparer méthodiquement l'insurrection. Le retour aux urnes n'excluait donc pas le recours aux armes.

Le mtld obtint ses meilleurs résultats aux municipales d'octobre 1947 : 30 % des voix et 33 % des sièges du deuxième collège (mais presque tous dans les grandes villes) devant l'udma (19 % et 18 %), avec une participation de 50 % des inscrits. Mais l'administration en conclut que le Parti pourrait emporter 80 % ou 90 % des voix et la grande majorité des sièges du deuxième collège dans la future Assemblée algérienne par un mélange de propagande et d'intimidation. Harcelé

par les élus du premier collège et alarmé par les rapports des préfets, le gouvernement décida de remplacer le gouverneur général Chataigneau par un autre socialiste, Marcel-Edmond Naegelen.

Convaincu qu'il devait barrer la route au ppa-mtld par tous les moyens, celui-ci multiplia les mesures de police et couvrit le truquage des élections. La veille du premier tour, 32 candidats du mtld sur 49 furent arrêtés. Le parti obtint pourtant 30,6 % des voix au premier tour, et l'udma 17,5 %, avec une participation record de 67 % des inscrits ; mais les voix nationalistes disparurent au second tour, pour donner une majorité de 41 sièges sur 60 aux candidats « indépendants » soutenus par l'administration.

Voyant la voie électorale se fermer, le parti décida de renforcer l'os, qui avait recruté près de 2 000 militants sûrs, recherché des armes, organisé des stages d'instruction et précisé son organigramme. En décembre 1948, le comité central adopta un plan d'action préparé par son chef d'état-major, Hocine Aït-Ahmed. Mais sa réalisation souffrit du manque d'aide extérieure (la Ligue arabe étant accaparée par la guerre contre Israël) et d'argent pour acheter des armes en quantités suffisantes. En 1949, l'aile activiste du parti fut affaiblie par la crise dite « berbériste », opposant un groupe de militants kabyles à l'idéologie arabo-islamiste de la direction sur la définition de la nation algérienne, qui entraîna une vague d'exclusions, de démissions et d'arrestations. En 1950, l'os fut découverte par la police et en partie démantelée. La direction du parti se couvrit en niant la réalité du « prétendu complot », ordonna la dissolution de l'os, et celle de l'appareil clandestin du ppa. Dépouvé de stratégie, le parti payait sa forte croissance des années 1937 à 1948, qui lui avait fait perdre son homogénéité sociale et culturelle : sa direction était paralysée et déchirée par des rivalités de tendances et de personnes, que Messali n'arrivait plus à arbitrer.

Le mtld, qui se voulait le seul parti vraiment national, populaire et révolutionnaire, se trouva réduit au même degré d'impuissance que les autres partis constituant le mouvement national au sens large : l'udma, l'Association des oulémas et le pca. Les deux premiers étaient des partis de notables et d'intellectuels, étroitement associés malgré leur différence de culture. Ils reprochaient au mtld sa démagogie populiste, et ne le concurrençaient que dans les couches sociales les plus instruites. Le troisième, rallié au nationalisme algérien depuis 1946 après un parcours très sinueux, mais favorable à une Algérie multiethnique et multiculturelle, avait du mal à se faire admettre comme un parti vraiment national à cause de sa composition mixte et de sa soumission aux directives du pcf et de Moscou. Il réussit

pourtant à concurrencer le mtld chez les travailleurs salariés, grâce à l'appui de la cgt, et même à profiter de la crise « berbériste » pour lui enlever des militants déçus par l'indigence idéologique de leur parti.

L'ensemble de ces partis rassemblait quelques dizaines de milliers d'adhérents : 20 000 au mtld (30 000 avec les 9 000 adhérents de France), 6 000 à 7 000 musulmans sur les 12 000 membres du pca, 37 000 musulmans (partagés entre les influences des deux partis) sur les 60 000 adhérents de la cgt, 3 000 à l'udma. Cela semble peu sur 9 millions d'Algériens musulmans en 1954, mais c'était beaucoup par rapport à l'étroite minorité lettrée : 13,7 % des musulmans âgés de plus de dix ans savaient alors lire et écrire (55 % en français, 25 % en arabe et 20 % dans les deux langues), et les femmes beaucoup moins que les hommes. Il existait une opinion publique nationaliste, surtout urbaine, mais très inégalement présente dans les campagnes. En l'absence d'élections fiables depuis 1948, les autorités estimaient l'audience de ces partis en déclin à cause de leur impuissance et du discrédit de la Ligue arabe. Elles croyaient pouvoir tenir le pays grâce à la fidélité des notables locaux, des policiers, des militaires et des anciens combattants musulmans, en attendant que les réformes économiques et sociales et la scolarisation (15 % des enfants musulmans en 1954) rallient les masses.

En 1951, tous ces partis formèrent un front uni pour protester contre la poursuite des fraudes électorales et contre la répression. Leurs jeunes militants, tout en dénonçant l'égoïsme de la bourgeoisie et la dépolitisation des élites, réclamaient avec ardeur une union pour une action commune en vue de la révolution anticolonialiste que les événements extérieurs (lutte armée en Tunisie et au Maroc, révolution nassérienne en Égypte) faisaient de nouveau espérer. En décembre 1953, le comité central du mtld lança un appel à un Congrès national algérien pour définir un programme commun d'action. Il s'adressait pour la première fois aux couches les plus favorisées de la société algérienne, et reconnaissait que le mouvement national avait encore des progrès à faire pour rassembler toute la nation.

Cette initiative unitaire fit éclater le mtld. Messali Hadj, en résidence surveillée en France depuis 1952, accusa la majorité du comité central (composée d'intellectuels de formation française depuis le congrès de 1953) d'abandonner le programme révolutionnaire du parti pour s'aligner sur le réformisme bourgeois de l'udma. Il appela les militants de base à la révolte contre le comité central. Ce dernier rechercha l'alliance des anciens cadres de l'os (qui voulaient réunifier le parti pour l'engager dans la lutte armée aux côtés des autres partis nord-africains), avec lesquels il forma le Comité révolutionnaire pour l'unité

et l'action (crua). Celui-ci ne put empêcher l'éclatement du mtld en deux partis qui tinrent des congrès séparés, les « messalistes » à Hornu en Belgique, les « centralistes » à Alger. Les anciens de l'os formèrent alors le groupe des vingt-deux, qui désigna une direction collégiale de 9 membres.

Trois étaient au Caire pour chercher des appuis extérieurs (Ahmed Ben Bella, Hocine Aït Ahmed et Mohammed Khider). Cinq autres se partagèrent l'Algérie pour y organiser l'action armée (l'Aurès à Mostefa Ben Boulaïd, le Nord-Constantinois à Didouche Mourad, la Kabylie à Belkacem Krim, l'Algérois à Rabah Bitat, et l'Oranie à Larbi Ben M'hidi), Mohammed Boudiaf devant coordonner l'ensemble. La nouvelle organisation prépara deux tracts : une proclamation du Front de libération nationale (fln) indiquant au peuple algérien les raisons et les buts de la guerre, et au gouvernement français les conditions de la paix ; et un appel de l'Armée de libération nationale (aln) ordonnant à chaque Algérien de se mobiliser pour soutenir les combattants de l'indépendance. Dans la nuit du 31 octobre au 1^{er} novembre 1954, quelques centaines d'hommes très mal armés déclenchèrent la guerre de libération nationale.

Chapitre IV

De la révolte à la guerre

Les dirigeants de la IV^e République avaient oublié le problème algérien parce que l'Algérie semblait calme depuis 1948. C'est pourquoi les attentats du 1^{er} novembre 1954 les surprirent comme « un coup de tonnerre dans un ciel serein ». Ceux-ci retinrent l'attention moins par leur bilan relativement modeste (9 morts et 3 blessés, militaires et civils, Français de France et d'Algérie et « Français musulmans ») que par leur nombre, leur dispersion et leur coordination. À l'exception des communistes et de l'extrême gauche, la plupart des partis et des journaux français y virent une manœuvre de l'Égypte nassérienne et de la Ligue arabe pour faire croire à une révolte inexistante. Il fallut un an pour que la « guerre d'Algérie » s'impose dans le langage courant et dans les préoccupations majeures des Français.

I. La réaction de Pierre Mendès France

Arrivé au pouvoir en juin 1954 pour mettre fin à la guerre d'Indochine et aux troubles de Tunisie et du Maroc, Pierre Mendès France était résolu, comme son ministre de l'Intérieur François Mitterrand, à sortir de l'immobilisme en appliquant loyalement le statut de 1947 pour tenter de rallier les nationalistes modérés. Informés par le directeur de la sécurité algérienne des projets du crua, ils avaient préparé l'envoi de renforts. Leur réaction fut double : rétablissement de l'ordre et relance des réformes.

La répression policière démantela rapidement les réseaux du fln à Alger. Les renforts militaires servirent à ratisser le massif de l'Aurès, seul point fort de l'insurrection avec la Grande Kabylie. Le gouvernement interdit le mtld, et fit arrêter les principaux dirigeants des deux tendances, qui se plaignirent d'avoir été torturés.

Contrairement à sa politique tunisienne, le gouvernement refusa toute négociation avec les nationalistes. « L'Algérie, c'est la France, et non un pays étranger que nous protégeons », déclara Pierre Mendès France le 12 novembre à l'Assemblée nationale ; « jamais la France, jamais aucun Parlement, jamais aucun gouvernement ne transigera sur ce principe fondamental. » Et François Mitterrand proclama sa résolution de maintenir à tout prix l'unité de la République française « des Flandres au Congo », et de frapper les « rebelles » et leurs complices par « tous les moyens ».

Mais, contrairement à la majorité conservatrice des élus du premier collège algérien, le gouvernement ne comptait pas que sur la force pour rétablir l'ordre : il voulait « s'attaquer aux racines profondes des problèmes, qui sont d'abord économiques et sociaux ». Il annonça des mesures pour améliorer le sort des travailleurs algériens en métropole, mettre en valeur les terres incultes et développer l'industrie en Algérie, vaincre la misère et créer « la vie meilleure que la métropole veut assurer à tous ses citoyens et à tous ses enfants », dans la continuité du programme de 1944.

Le 5 janvier 1955, François Mitterrand présenta un plan de réformes comportant notamment l'élargissement de l'accès des musulmans au premier collège par l'application de la loi du 5 octobre 1946 à toutes les élections, la création d'une École nationale d'administration en Algérie, la fusion des polices algériennes et métropolitaines. L'absence de concertation avec les élus du premier collège provoqua leurs protestations. Le ministre tint bon, et fit décider le remplacement du gouverneur général Roger Léonard. Le président du Conseil choisit le député gaulliste Jacques Soustelle, ce qui mécontenta le député radical de Constantine René Mayer. Dans la nuit du 5 au 6 février 1955, celui-ci provoqua la chute du gouvernement en lui reprochant de ne pas avoir trouvé un moyen terme entre l'immobilisme et l'aventure.

II. L'échec de la pacification

Succédant à Pierre Mendès France après deux semaines de crise, Edgar Faure continua sa politique algérienne et confirma la nomination de Jacques Soustelle. Absorbé par les problèmes tunisien et marocain, il se déchargea du problème algérien sur le gouverneur général et sur le ministre de l'Intérieur Maurice Bourgès-Maunoury.

Fraîchement accueilli par les Français d'Algérie qui lui reprochaient d'avoir été nommé par Mendès France, « bradeur » de l'Indochine et

de la Tunisie, Jacques Soustelle voulut les rassurer en proclamant, dans son premier discours public : « La France a fait un choix, ce choix s'appelle l'intégration », et elle ne quittera pas plus l'Algérie que la Bretagne ou la Provence. Cette politique, dont le nom avait déjà été employé par Roger Léonard et par François Mitterrand, n'avait rien de nouveau. Elle consistait, comme celle de Pierre Mendès France, à mener de front la « pacification » et des réformes administratives, économiques et sociales tendant à faire de l'Algérie une province à la personnalité originale, mais de plus en plus française.

Pourtant Jacques Soustelle évolua. Il essaya d'abord de regagner la confiance des musulmans déçus par la non-application du statut de 1947. Gaulliste réputé proche du Général, dont il avait été ministre des Colonies, il n'excluait pas *a priori* une Algérie autonome dans le cadre d'une Union française fédérale, et il tenta de discuter sur cette base avec les nationalistes modérés de l'udma et des oulémas, et même avec les dirigeants des deux tendances du mtld qu'il fit libérer. Il autorisa son collaborateur Vincent Monteil à rencontrer secrètement des chefs du fln capturés. Il refusa d'approuver le rapport de l'inspecteur général Guillaume qui proposait d'autoriser une torture policière limitée et contrôlée. Mais les progrès de l'insurrection le poussèrent à donner la priorité au rétablissement de l'ordre par des mesures répressives de plus en plus dures.

En effet, l'insurrection que l'on avait crue éphémère s'était enracinée et commençait à s'étendre, en obtenant le soutien passif ou actif de la population musulmane par une étroite combinaison de la propagande et de la terreur. Depuis le 1^{er} novembre 1954, les « rebelles » se présentaient comme des *moudjahidin* (combattants de la guerre sainte, *djihad*) et appliquaient leur loi martiale en châtiant impitoyablement les réfractaires et les traîtres : « Se désintéresser de la lutte est un crime, contrecarrer l'action est une trahison. » En face, les forces de l'ordre se plaignaient d'être entravées par des règles légales inadaptées à une situation exceptionnelle. Le 3 avril 1955, une loi instituant l'état d'urgence permit de confier les pleins pouvoirs à un chef militaire dans les régions troublées (d'abord l'Aurès, puis la Grande Kabylie). Pour reprendre en main le massif de l'Aurès, le gouverneur général y créa des sections administratives spécialisées (sas), dirigées par des officiers des Affaires indigènes venus du Maroc, et disposant de groupes de partisans musulmans armés appelés maghzen ou harka. Mais de nouveaux foyers d'insurrection se manifestèrent dans les Némentchas, en Kabylie, et dans le Nord-Constantinois.

En mai 1955, alarmés par la violence croissante du terrorisme visant les musulmans fidèles à la France, les représentants de son

administration, et des civils français, le gouverneur général et le ministre de l'Intérieur prirent des décisions capitales : la responsabilité collective des villages présumés complices des sabotages des « rebelles » pour leur réparation matérielle ou financière, et l'ordre de « châtier sur place tout rebelle pris les armes à la main » (déclaration du ministre à l'Assemblée algérienne le 27 mai 1955). Les directives données par le général commandant le Constantinois le 16 mai et le 19 juin, étendues à toute l'Algérie le 1^{er} juillet par les ministres de l'Intérieur et de la Défense nationale, les confirmèrent : « Tout rebelle faisant usage d'une arme ou aperçu une arme à la main ou en train d'accomplir une exaction sera abattu sur le champ [...] le feu doit être ouvert sur tout suspect qui tente de s'enfuir. » Ces directives draconiennes, qui ouvraient la voie à tous les excès, furent aussitôt appliquées dans le Nord-Constantinois. Voyant son organisation menacée d'écrasement, le chef régional du fln-aln, Zighoud Youcef, choisit la stratégie du pire pour tenter de relancer l'insurrection : provoquer des représailles aveugles par des massacres aveugles de civils français. Le 20 août 1955, jour anniversaire de la déposition du sultan du Maroc, il lança toutes ses forces, encadrant des foules surexcitées par la fausse nouvelle d'un débarquement égyptien, à l'assaut de Philippeville et d'une trentaine d'autres centres. Les assaillants massacrèrent 236 civils, parmi lesquels 135 Européens sans distinction d'âge ni de sexe, et des musulmans condamnés pour trahison, dont un neveu de Ferhat Abbas, signataire d'un appel contre toute violence d'où qu'elle vienne. La répression militaire et les vengeances de civils armés firent officiellement 1 273 morts (12 000 selon le fln). La provocation réussit parfaitement. Ce fut le point de non-retour de l'insurrection algérienne.

L'envoi de nouveaux renforts en septembre, recrutés pour la première fois par le rappel de plusieurs classes de disponibles métropolitains, qui se croyaient libérés de leurs obligations militaires, ne put empêcher la rapide extension des zones insurgées, à l'est du pays et à l'ouest, où les chefs de l'aln d'Oranie, réfugiés au Maroc espagnol depuis novembre 1954, ouvrirent un nouveau front le 1^{er} octobre 1955 à la frontière marocaine, en liaison avec l'Armée de libération marocaine. Les combattants de l'indépendance algérienne furent encouragés par les succès diplomatiques du fln à l'onu (inscription de la question algérienne en septembre), et surtout par les victoires des nationalistes tunisiens (triomphe de Bourguiba le 1^{er} juin à Tunis) puis marocains (restauration du sultan Mohammed Ben Youssef et reconnaissance du principe de l'indépendance dans l'interdépendance par la France) en novembre. Abane Ramdane, chef politique du fln d'Alger, obtint le ralliement de presque tous les partis musulmans et

l'appui du pca (interdit le 12 septembre par le gouvernement général), à la seule exception du Mouvement national algérien (mna) : ce nouveau parti messaliste tenta d'organiser sa propre guérilla en Kabylie, en Oranie et dans le Sud algérois.

III. Le désaveu de l'intégration

Définitivement hostile à toute négociation avec la « rébellion » – qu'il comparait désormais au nazisme –, Jacques Soustelle s'efforça de faire adopter son plan d'intégration, mais il rencontra de nombreuses oppositions, à Alger comme à Paris.

À Alger, le 26 septembre 1955, jour de l'ouverture de la session de l'Assemblée algérienne qui devait débattre du plan Soustelle, 61 élus musulmans de cette assemblée et des assemblées françaises, réunis à l'initiative du Dr Bendjelloul et de Ferhat Abbas, déclarèrent que l'intégration était dépassée et l'immense majorité du peuple algérien acquise à la revendication d'indépendance. Le gouverneur voulut y voir l'effet des menaces du fln, et il en conclut que l'autonomie ne pourrait être désormais qu'une étape vers la sécession. Au contraire, de nombreux élus du premier collège préféraient à l'intégration une solution fédérale, par tradition autonomiste ou par méfiance envers la métropole.

À Paris, les milieux politiques et la presse commencèrent à discuter les mérites respectifs de l'intégration et du fédéralisme. Le pcf était encore le seul grand parti à reconnaître le droit de l'Algérie à l'indépendance (comme sa filiale le pca). Mais un mouvement plus large de protestation contre la « guerre d'Algérie » se développait parmi les rappelés et leurs familles et parmi les intellectuels de gauche. Le Parti socialiste sfio retira sa confiance au gouvernement et adopta le programme en trois points (cessez-le-feu, élections libres, négociations avec les élus) formulé par Gilles Martinet dans *France-Observateur* du 29 septembre.

Pierre Mendès France, devenu chef du Parti radical, critiquait lui aussi la politique de son successeur, et prônait désormais pour l'Algérie la négociation qui avait réussi en Tunisie.

Même dans la majorité gouvernementale de centre droit, le doute apparut. Maurice Bourgès-Maunoury déclara qu'il parlait d'intégration parce que c'était le contraire de la désintégration ; mais Edgar Faure n'y croyait plus. Le rapport de la commission Maspétiol du Conseil

économique et social sur les relations financières entre l'Algérie et la France faisait douter de la possibilité d'égaliser rapidement les niveaux de vie des deux pays sans ruiner la métropole.

Après avoir réglé le problème marocain, Edgar Faure jugea nécessaire d'avancer la date des élections législatives pour permettre aux Français de se prononcer sur le problème algérien. L'Assemblée nationale lui ayant refusé la confiance, il en prononça la dissolution le 2 décembre 1955. Cette décision, dénoncée par la gauche comme un coup d'État, ouvrit une campagne électorale très animée, dont l'Algérie fut pour la première fois l'un des principaux enjeux. Le Parti communiste et le Front républicain, associant la sfo de Guy Mollet et le Parti radical de Pierre Mendès France, réclamaient la paix en Algérie. Tout semblait donc possible, y compris une révision fondamentale de la politique algérienne de la France.

À Alger, Jacques Soustelle maintint illégalement l'état d'urgence (suspendu par la dissolution de l'Assemblée nationale) et obtint du gouvernement l'ajournement des élections en Algérie pour éviter un bain de sang. En effet, Abane Ramdane avait interdit par un tract toute participation aux élections françaises, ordonné l'égoûgement de tous les candidats et agents électoraux, et la démission sous peine de mort de tous les élus musulmans. Le terrorisme devenait ainsi une arme offensive pour donner au fln le monopole de la représentation du peuple algérien.

Les Français d'Algérie attendirent dans l'angoisse que le sort de leur pays se décidât sans eux. Le règlement du problème marocain après celui du problème tunisien par la négociation avec les nationalistes leur faisait craindre la fin prochaine de l'Algérie française. En quatorze mois seulement, toutes les données du problème algérien avaient été bouleversées, en Algérie comme dans l'esprit des milieux politiques et de l'opinion publique en métropole. C'était pour le fln, parti de presque rien, un très grand succès, et une raison d'espérer une victoire prochaine.

Chapitre V

La IV^e République en guerre

L'Assemblée nationale élue le 2 janvier 1956 eut la lourde responsabilité de trouver une issue à la guerre d'Algérie sans infliger une nouvelle défaite à l'armée française traumatisée par la guerre d'Indochine. Son incapacité à le faire condamna la IV^e République à faire la guerre, puis à disparaître.

I. 1956 : l'échec du Front républicain

Les élections du 2 janvier 1956 avaient donné une légère majorité à la gauche qui avait fait campagne pour la « paix en Algérie » et contre une « guerre imbécile et sans issue » (Guy Mollet). Mais elle était divisée. Les partis du « Front républicain » (socialistes de Guy Mollet et radicaux de Pierre Mendès France principalement) restaient anticomunistes, et ne faisaient pas confiance au pcf qui leur proposait un nouveau Front populaire. Ils refusaient également la majorité d'union nationale excluant seulement les extrêmes gauche et droite que proposait Edgar Faure (ex-radical exclu du parti par Mendès France). Aucune majorité n'étant possible sans eux, ils exigèrent de former un gouvernement minoritaire qui définirait son programme sans négocier avec les autres partis et les obligerait à le soutenir ou à priver la France de gouvernement. Le président de la République René Coty désigna comme président du Conseil le chef du parti ayant obtenu le plus de voix et de sièges, le secrétaire général de la sfio Guy Mollet (à la grande déception des partisans de Mendès France, vrai leader du Front républicain). Son gouvernement minoritaire fut investi le 31 janvier par une très large majorité de 420 voix, allant des communistes, à gauche, à une partie des indépendants, à droite.

Son programme donnait la priorité au problème algérien, dont la solution tenait dans le « triptyque » : cessez-le-feu, élections libres,

négociations entre les élus de l'Algérie et le gouvernement français pour élaborer un nouveau statut. Celui-ci devrait tenir compte de deux principes : le respect de la « personnalité algérienne » et le maintien de « liens indissolubles » entre les deux pays. Le gouvernement demanderait des pouvoirs spéciaux pour maintenir l'ordre et pour réaliser des réformes administratives, économiques et sociales. Leur application serait confiée à un ministre de l'Algérie résidant à Alger (idée reprise des propositions socialistes de 1946 et 1947) assisté par deux secrétaires d'État auprès des ministres de la Défense nationale et de l'Intérieur. Guy Mollet ne retint pas la suggestion de son ministre d'État Pierre Mendès France : que le président du Conseil se chargeât lui-même de l'Algérie et s'y installât pour imposer sa politique. Mais il annonça son intention de venir à Alger préparer l'arrivée du ministre résidant, le général Catroux.

Celui-ci était connu comme le responsable des réformes de 1944, mais surtout comme un partisan de la décolonisation, ayant servi d'intermédiaire pour le retour du sultan du Maroc exilé à Madagascar. De plus, l'expression « ministre résidant », faussement orthographiée « résident » par les journaux, semblait prouver que l'Algérie serait bientôt traitée comme les protectorats voisins. C'est pourquoi, le 2 février, une foule exaltée essaya d'empêcher le départ d'Alger du dernier gouverneur général, Jacques Soustelle. Le 6 février, la même foule conspu et bombarda de tomates le président du Conseil devant le monument aux morts, puis le poursuivit et l'assiégea dans le Palais d'été. Guy Mollet accepta la démission offerte par téléphone du général Catroux, puis le remplaça par son camarade de parti Robert Lacoste. Conscient d'avoir abaissé l'autorité de l'État en cédant à l'émeute, il ne voulait pas renoncer à sa politique. Mais, bouleversé par le désespoir du peuple français d'Algérie, il donna désormais la priorité au rétablissement de l'ordre.

Le 16 mars, le gouvernement obtint par une très large majorité de 455 voix (communistes compris) les « pouvoirs spéciaux » qui l'autorisaient notamment à « prendre toute mesure exceptionnelle en vue du rétablissement de l'ordre ». Puis le rappel de plusieurs classes de disponibles (qui partirent de mauvais gré, en manifestant leur mécontentement), l'envoi du contingent faire son service militaire en Algérie et l'allongement de la durée du service à vingt-sept mois, voire trente mois, lui permit de doubler les effectifs militaires : de 200 000 hommes en janvier 1956 à 400 000 en juillet et 450 000 en janvier 1957. Ces gros bataillons devaient quadriller l'Algérie utile, avec l'aide des unités territoriales recrutées sur place et de supplétifs musulmans, pour protéger les personnes et les biens contre les sabotages et les attentats. Des troupes d'intervention (parachutistes, légionnaires)

supérieurement encadrées, entraînées et armées, devaient poursuivre les « bandes rebelles » dans leurs refuges montagneux. Mais une partie des meilleures troupes fut retirée pour préparer une intervention en Égypte après la nationalisation du canal de Suez par le colonel Nasser (26 juillet 1956).

Ce déploiement de forces n'empêcha pas l'Aln d'achever son implantation dans les régions montagneuses, et de répandre l'insécurité dans les campagnes colonisées et dans les villes, pour obliger les forces françaises à se disperser sur tout le territoire. En février 1956, un tract d'Abane menaça la population européenne de « terribles représailles » au cas où le gouvernement français ferait exécuter les patriotes algériens condamnés à mort ; menace qui fut réalisée par des attentats contre n'importe quel Européen dans les rues d'Alger après les deux premières exécutions le 19 juin. Des groupes « contre-terroristes » ripostèrent par des attentats à la bombe.

En même temps, en vertu des mêmes pouvoirs spéciaux, le gouvernement édictait des réformes administratives, économiques et sociales en faveur de la population musulmane : dissolution de l'Assemblée algérienne, des communes mixtes et des municipalités des communes de plein exercice élues au double collège ; création de nouveaux départements, arrondissements et centres municipaux ; élargissement de l'accès des musulmans à la fonction publique par des mesures dérogatoires aux règles en vigueur ; construction d'écoles, de logements, expropriation et redistribution des domaines irrigables de plus de 50 ha. Ces mesures furent souvent dénoncées comme discriminatoires par les représentants des Français d'Algérie.

Le fln les condamnait en bloc, et ordonnait le boycott complet de l'administration française (fonctions représentatives et administratives, service militaire, impôts, justice, état civil, enseignement). À partir du 19 mai 1956, il mobilisa les étudiants et les lycéens pour participer au combat de l'Aln et pour encadrer l'organisation politico-administrative (opa) qui se substituait à cette administration. Il créa également des organisations syndicales (Unions générales des travailleurs et des commerçants algériens, des étudiants musulmans algériens) pour faciliter la mobilisation des masses dans des grèves politiques (5 juillet, 1^{er} novembre).

Cependant, le gouvernement ne renonçait pas à explorer la possibilité d'un cessez-le-feu, par des appels publics (le 28 février) et par des contacts secrets, qui eurent lieu à partir d'avril 1956 au Caire, puis à Belgrade et à Rome entre les représentants du secrétaire général de la sfio et ceux de la délégation extérieure du fln. Les insurgés algériens

n'avaient aucune raison de déposer les armes sans de sérieuses garanties sur la liberté des élections (le socialiste Naegelen ayant attaché son nom aux élections truquées) et sur la possibilité d'aboutir à l'indépendance. Un accord sembla se faire sur une procédure instituant un exécutif provisoire, mais non sur le but, le fln exigeant au moins la reconnaissance du droit de l'Algérie à l'indépendance, difficilement compatible avec les « liens indissolubles ». D'autre part, l'autorité de la délégation extérieure du fln fut remise en question par le Congrès de la Soummam, qui réunit les principaux chefs de l'intérieur en Kabylie du 20 août au 10 septembre à l'initiative d'Abane Ramdane. Ce congrès proclama les principes de la primauté du politique sur le militaire et de l'intérieur sur l'extérieur, créa de nouveaux organes de direction, le Comité de coordination et d'exécution (cce) siégeant à Alger, et le Conseil national de la révolution algérienne (cnra), seul habilité à voter un cessez-le-feu, dont il fixa les conditions : proclamation de l'indépendance de l'Algérie et reconnaissance du fln comme seul représentant du peuple algérien. Les négociateurs français (qui ne représentaient que la sfio) n'auraient pu accepter ces conditions sans faire éclater le gouvernement et la majorité sur laquelle il s'appuyait.

À peine installés à Alger, les cinq membres du cce (Abane Ramdane, Belkacem Krim, Larbi Ben M'hidi, Benyoucef Ben Khedda et Saad Dahlab) décidèrent de renforcer le terrorisme dans toutes les villes, y compris Alger, au moyen d'attentats à la bombe dans les lieux publics des quartiers européens à partir du 30 septembre. Ils renonçaient ainsi à la politique d'« isolement de l'ennemi colonialiste qui opprime le peuple algérien » proclamée par la plate-forme du Congrès, pour riposter aux attentats des « contre-terroristes » européens (bombe du 10 août rue de Thèbes, dans la Casbah), mais aussi pour provoquer par des attentats aveugles une répression aveugle qui rassemblerait tous les Algériens contre les Français. Dans le n° 3 d'*El Moudjahid*, organe du fln, Abane annonça « un nouveau chapitre de la révolution algérienne » et conclut : « Ainsi, avec la phase actuelle de lutte, nous entrons dans la période d'insécurité générale, prélude de l'insurrection générale qui nous débarrassera à jamais du colonialisme français. »

La paix n'était donc pas acquise, quand les principaux représentants du fln à l'extérieur (Aït-Ahmed, Ben Bella, Boudiaf et Khider), se rendant de Rabat à Tunis dans un avion marocain à équipage français, furent détournés par l'aviation française et arrêtés à Alger le 22 octobre 1956. Ce coup de force, autorisé par le secrétaire d'État Max Lejeune et couvert par le ministre résidant, rompit les négociations et torpilla une médiation tuniso-marocaine. Guy Mollet le désapprouva en privé, mais refusa de relâcher les prisonniers.

Une semaine plus tard, Guy Mollet et Robert Lacoste lancèrent un nouvel appel au cessez-le-feu, la veille d'une attaque israélienne contre l'Égypte (prétexte à un ultimatum franco-britannique aux deux belligérants de se tenir à distance du canal de Suez), suivi par le bombardement des aérodromes égyptiens puis, le 5 novembre, par le débarquement d'une force franco-britannique à l'entrée du canal. Mais elle dut s'arrêter le 7 novembre sous les pressions soviéto-américaines, puis céder la place aux forces de l'onu. La France avait échoué à renverser le colonel Nasser, protecteur du fln, dont l'interception du navire *Athos* chargé d'armes au large d'Oran avait prouvé l'intervention directe le 16 octobre. Celui-ci apparaissait comme le vrai vainqueur, et le fln redoublait d'activité en Algérie pour prouver qu'il était plus fort que jamais. Les troupes retirées du canal ne pardonnèrent pas au gouvernement cette nouvelle humiliation.

Un an après les élections, le Front républicain n'avait pas tenu ses promesses de paix. Il avait rompu avec le pcf, seul parti favorable au droit à l'indépendance de l'Algérie et solidaire du pca, allié du fln. Il avait déçu certains de ses propres partisans en « faisant la politique de la droite » : Pierre Mendès France démissionna en mai 1956, et le secrétaire d'État aux Affaires tunisiennes et marocaines, Alain Savary, en octobre. À l'intérieur de la sfio, André Phillip et d'autres opposants dénoncèrent « le socialisme trahi ». Guy Mollet avait mené de front les politiques de force et de négociation, et avait échoué sur les deux tableaux. Il incarnait les contradictions du socialisme français tiraillé entre le patriotisme et l'internationalisme.

Les adversaires de Guy Mollet lui ont reproché d'avoir trahi la volonté de paix des Français en suscitant une vague de chauvinisme (le « national-molletisme ») qui aurait retourné l'opinion publique métropolitaine. Les sondages publiés par l'ifop démentent cette idée. L'opinion publique française a été profondément troublée de découvrir la gravité du problème algérien. Les partisans du maintien du statut de départements français ont culminé à 49 % en février 1956, et n'ont fait que diminuer ensuite. Les mesures militaires du printemps 1956 ont été assez mal accueillies (48 % contre l'envoi du contingent en Algérie, 49 % contre le rappel des disponibles). Dès juillet 1956, une majorité relative de 45 % (contre 23 %) préférait la négociation de l'indépendance avec les « rebelles » au rétablissement de l'ordre par la force. La relative popularité de l'expédition de Suez (44 % pour, 37 % contre) pouvait s'expliquer par l'espoir d'abréger la guerre.

Le gouvernement, profitant du soutien du pcf à l'intervention soviétique en Hongrie, a de plus en plus cultivé l'anticommunisme, faisant du fln un instrument de Moscou pour se justifier et pour

expliquer son échec. Il a ainsi retrouvé dans les partis de droite, chez les militaires de carrière et les Français d'Algérie, une partie des soutiens qu'il perdait à gauche. Mais il n'a pu satisfaire les activistes de droite obsédés par la crainte de l'abandon, et ceux qui rêvaient de renverser la IV^e République. Depuis le 6 février, ils savaient que le pouvoir pouvait se prendre à Alger. À la fin décembre, un mystérieux complot associa des « contre-terroristes » algérois (qui provoquèrent des ratonnades lors des obsèques du maire de Boufarik assassiné Amédée Froger), deux généraux et leur entourage, et quelques hommes politiques dont l'animateur aurait été le sénateur gaulliste Michel Debré (qui s'en est toujours défendu). Un attentat au bazooka visant le général Salan, nouveau commandant en chef, le 16 janvier 1957, en prouva la gravité. Mais, dès le 7 janvier, le ministre résident, débordé de tous côtés, avait confié le maintien de l'ordre dans le département d'Alger au général Massu, commandant la X^e division parachutiste.

II. 1957 : succès militaires, incertitudes politiques

Au début de 1957, la France tentait de faire face à l'intensification de l'action militaire et terroriste du fln en Algérie et à son offensive diplomatique à l'onu. Dans l'année qui suivit, elle reprit l'initiative des opérations militaires, et définit un nouveau statut politique de l'Algérie. Mais les méthodes employées pour rétablir l'ordre et l'incertitude des perspectives divisèrent l'opinion publique française.

En janvier 1957, le cce espérait imposer sa volonté au gouvernement français en généralisant la guérilla et le terrorisme, et démontrer sa représentativité par une grève générale de huit jours à partir du 28 janvier, à l'ouverture de la session de l'Assemblée générale de l'onu.

Le ministre résident et le commandant en chef relevèrent le défi. Le général Massu, investi des pouvoirs de police, gagna la « bataille d'Alger » de janvier à octobre 1957. Sa division parachutiste brisa la grève en deux jours, obligea le cce à fuir la ville et à se réfugier à l'extérieur à la fin de février, après la capture et la mort plus que suspecte d'un de ses membres, Larbi Ben M'hidi. Malgré une nouvelle vague d'attentats particulièrement meurtriers en juin, elle démantela complètement les réseaux terroristes et l'organisation politico-administrative de la Zone autonome d'Alger par des méthodes

controversées qui furent ensuite systématisées : recherche du renseignement par tous les moyens (y compris la torture), retournement et manipulation de ralliés, encadrement et contrôle de la population. Dans les campagnes, l'action des sas entrava le recrutement, le ravitaillement et les liaisons du fln et de l'aln. L'enrôlement de harkis et d'autres catégories de supplétifs parmi les paysans réfractaires à leur autorité et parmi d'anciens « rebelles » ralliés facilita l'action des forces d'intervention.

Suivant les statistiques du 2^e Bureau, les activités des « rebelles » avaient fortement diminué en nombre et leurs pertes augmenté à partir de février 1957. L'aln continuait pourtant à se renforcer en effectifs et en armement grâce à l'appui de la Tunisie et du Maroc. Aux frontières marocaine et tunisienne, la construction de réseaux parallèles de barbelés électrifiés et minés, décidée en juillet par le ministre de la Défense André Morice, allait faire obstacle aux infiltrations de convois d'armes destinés à l'aln. La victoire appartiendrait à celui qui tiendrait le dernier quart d'heure, répétait Robert Lacoste.

Le fln avait vu s'éloigner la victoire rapide qu'il espérait en janvier. La perte d'Alger et l'obligation de transférer le cce à l'extérieur entraînèrent la fin de la primauté de l'intérieur sur l'extérieur, et de celle du politique sur le militaire. En effet, Abane se heurta aux ambitions des colonels des wilayas (régions militaires) du fln-aln, et fut marginalisé par la réunion du cnra au Caire (août 1957) qui remania le cce au profit des colonels Krim, Boussouf et Ben Tobbal. Le 27 décembre, il fut attiré dans un guet-apens au Maroc et mourut étranglé par les siens (comme Ben M'hidi l'avait été par les Français). Le 15 mai suivant, *El Moudjahid* annonça faussement : « Abane Ramdane est mort au champ d'honneur. »

À Paris, l'amélioration de la situation militaire mit fin à la trêve politique. La prolongation de la guerre, incompatible avec une politique sociale de gauche, fit reparaître l'inflation, le déficit budgétaire et celui du commerce extérieur. Les découvertes pétrolières et gazières au Sahara (juin 1956) n'y changeaient rien à court terme. Le 21 mai, le gouvernement Mollet fut renversé sur ses projets d'économies et de hausse des impôts par la conjonction des oppositions de droite et de gauche. Le régime retrouva pour un an son instabilité chronique. Les deux gouvernements suivants s'élargirent vers la droite, tout en gardant le socialiste Robert Lacoste au ministère de l'Algérie.

L'échec des négociations et des appels au cessez-le-feu avaient réduit

le « triptyque » de Guy Mollet à une simple déclaration d'intention, que celui-ci avait reformulée le 9 janvier 1957 à l'intention de l'onu. Le ministre résidant prépara un nouveau projet de statut susceptible de servir de cadre à l'évolution de l'Algérie, que le gouvernement Mollet n'eut pas le temps de faire voter. Le gouvernement suivant, formé le 12 juin par le radical Maurice Bourgès-Maunoury (ministre de la Défense du précédent), présenta un projet de loi-cadre qui partageait les départements algériens en 8 ou 10 territoires (plus ou moins calqués sur la carte des populations françaises, arabophones et berbérophones), dont chacun élirait au collège unique une assemblée territoriale qui désignerait un exécutif présidé par un représentant de la République française. Les territoires désigneraient une assemblée fédérative et un exécutif algérien présidé par un ministre du gouvernement français. Ce projet tentait de concilier la loi de la majorité et la représentation des minorités par un système fédéral intégré dans la République française. À Tunis, le fln le rejeta comme contraire aux principes de l'indépendance et de l'unité de l'Algérie. À Paris, il fut rejeté pour des raisons opposées par le pcf et par les partisans de l'Algérie française conduits par Jacques Soustelle. Mis en minorité, le gouvernement démissionna le 30 septembre.

Après une longue crise, le radical Félix Gaillard forma le 5 novembre un gouvernement d'union nationale (des socialistes aux indépendants). Pour rassurer les Français d'Algérie, il doubla les assemblées territoriales et l'assemblée fédérative par des conseils des communautés représentant paritairement les Européens et les musulmans. Ce nouveau projet, voté le 31 janvier 1958, n'eut pas le temps d'être appliqué.

Deux grands débats se développèrent dans la presse en 1957, sur les méthodes de guerre illicites, et sur l'avenir de l'Algérie. Des témoignages de rappelés mettant en cause les méthodes répressives illégales, tortures et exécutions sommaires, furent diffusés par la presse communiste et par quelques organes de la gauche non communiste (*France-Observateur*, *Témoignage chrétien*, *L'Express* et *Le Monde* – les « quatre grands de la trahison », selon Jacques Soustelle), qui protestèrent notamment contre les morts suspectes de Larbi Ben M'hidi et Ali Boumendjel et contre la « disparition » de l'universitaire communiste Maurice Audin à Alger. Le gouvernement nia ou minimisa les abus, mais il fut obligé de nommer une commission de sauvegarde des droits et libertés individuelles. Le ministre résidant et les partisans de l'Algérie française ripostèrent en dénonçant le terrorisme systématique du fln contre les Français d'Algérie et les musulmans profrançais, ainsi que les massacres fratricides entre nationalistes algériens du fln et du mna en Algérie (plus de 300 morts dans le

village pro-mna de Mechta Casbah, près de Melouza, le 28 mai 1957) et en métropole. Une « nouvelle affaire Dreyfus », avec références à l'occupation allemande et à la Résistance, divisa les intellectuels français.

En même temps, l'avenir de l'Algérie était remis en question. Le pcf n'était plus seul à contester le principe de l'Algérie française. Certains de ses militants lui reprochaient la timidité relative de sa lutte pour la « paix en Algérie », et prônaient avec d'autres militants d'extrême gauche le soutien direct à la Fédération de France du fln (mais certains trotskistes restaient favorables au mna et à son syndicat l'usta). À l'intérieur de la sfio, une minorité croissante accusait Guy Mollet et Robert Lacoste de trahir les principes du socialisme en refusant le droit de l'Algérie à l'indépendance. L'intégration de l'Algérie dans la France, qui n'était plus la doctrine officielle, avait rassemblé un large éventail d'hommes politiques, de dirigeants économiques et syndicaux et d'intellectuels autour du manifeste pour le salut et le renouveau de l'Algérie française lancé par Jacques Soustelle en avril 1956. C'est pourtant l'un de ses signataires, le philosophe et journaliste Raymond Aron, qui en publia la plus vigoureuse critique dans sa brochure *La tragédie algérienne*, en juin 1957. D'après lui, la France ne pouvait mener de front la reconquête de l'Algérie et l'élévation rapide du niveau de vie de sa population musulmane, malgré la découverte du pétrole et du gaz sahariens. Son intégration était impossible parce que ses problèmes économiques et démographiques nécessitaient une législation différente de celle de la métropole. Il valait mieux reconnaître la fatalité de l'indépendance et préparer le rapatriement et l'indemnisation des Français d'Algérie. Jacques Soustelle lui répondit en dénonçant le défaitisme d'une droite d'affaires qui conduisait au déshonneur et à la décadence de la France.

Selon les *Mémoires* de Raymond Aron, la plupart des hommes politiques importants pensaient comme lui mais n'osaient pas le dire par crainte de l'opinion publique. Or les sondages prouvaient qu'elle était de moins en moins favorable à l'Algérie française. Dès juillet 1957, 53 % des métropolitains souhaitaient un cessez-le-feu avec le fln et 52 % une sorte d'État algérien (autonome ou indépendant). En septembre 1957, les partisans de l'Algérie départements français (36 %) étaient moins nombreux que ceux des « liens moins étroits » (40 %), et ceux de l'intégration pure et simple à la métropole (17 %) moins nombreux que ceux de l'indépendance (23 %). L'opinion métropolitaine restait divisée, mais elle aspirait à une solution de compromis pour mettre fin à la guerre.

III. 1958 : de l'internationalisation du problème algérien à la crise du régime

Malgré son redressement militaire, la France était vulnérable aux pressions économiques et stratégiques des États-Unis. Le fln sut en jouer pour tenter d'obtenir une victoire diplomatique en dépit de nouvelles défaites militaires. Mais le début d'internationalisation du problème algérien déclencha la crise finale de la IV^e République.

Dès le début du gouvernement Gaillard, les relations franco-américaines se tendirent. La France refusa une offre de médiation tuniso-marocaine et protesta contre la livraison à la Tunisie d'armes anglo-américaines. Elle invoquait la couverture des départements algériens par le Pacte atlantique pour y utiliser des forces et du matériel appartenant à l'otan. La Tunisie et le Maroc estimaient que la guerre d'Algérie faisait le jeu du bloc communiste en poussant le fln à demander son aide, comme l'Égypte nassérienne. Le fln exploita cette crainte en acceptant l'appui de l'urss à la conférence afro-asiatique du Caire (26 décembre 1957). Les États-Unis votèrent à l'onu, le 10 décembre 1957, une motion favorable à l'ouverture de négociations pour régler le problème algérien.

Selon les sources militaires françaises, les forces de l'aln atteignaient au début de 1958 un maximum de 60 000 hommes, dont 10 000 étaient stationnés en territoire tunisien et, dans une moindre mesure, marocain pour s'équiper en armes fournies par les États arabes, afro-asiatiques et communistes. À partir de janvier, les unités basées en Tunisie multiplièrent les harcèlements et les tentatives de franchissement de la « ligne Morice » pour faire passer en Algérie le plus possible de combattants entraînés, d'armes et de munitions. Mais l'obstacle électrifié qui signalait chaque passage, et surtout les interventions des troupes de choc françaises leur coûtèrent très cher : la seule bataille de Souk-Ahras (28 avril-3 mai 1958) leur fit perdre 620 hommes, tués et prisonniers, et dissipa le rêve d'un Diên Biên Phu algérien. Le maximum des pertes mensuelles des « rebelles » fut atteint en avril 1958 (3 803 tués) et celui des pertes françaises en mai (364 tués).

Cependant, le 8 février 1958, le bombardement par l'aviation

française de Sakiet-Sidi-Youssef, village tunisien abritant une base de l'alm, entraîna l'internationalisation du conflit. La Tunisie bloqua toutes les garnisons françaises sur son territoire, et porta plainte à l'onu. Les États-Unis et le Royaume-Uni proposèrent leurs « bons offices ». Leur médiation n'aboutit pas, car la France demandait un contrôle international du côté tunisien de la frontière. Mais la décision de reprendre des négociations avec la Tunisie fit tomber le gouvernement français le 15 avril. Le fln semblait pouvoir encore obtenir par la diplomatie la victoire qui lui échappait par les armes. Le cce s'organisa en avril en départements ministériels, en prévision de la création prochaine d'un gouvernement algérien. Du 27 au 30 avril, la conférence maghrébine de Tanger lui confirma le soutien des deux principaux partis tunisien et marocain.

À Paris, la crise qui dura du 15 avril au 13 mai prouva l'impossibilité de former un « gouvernement de salut public » pour sauver l'Algérie française avec ses « quatre mousquetaires » (Jacques Soustelle, Georges Bidault, André Morice et Roger Duchet). Georges Bidault fut désavoué par son propre parti, le mrp. René Plevén se heurta au refus de participation des socialistes (voulant rappeler d'Alger Robert Lacoste) et à l'exclusive des radicaux contre leur dissident André Morice. Enfin, Pierre Pflimlin, président du mrp, fut désigné le 8 mai. Il était connu pour être favorable à une reprise des pourparlers avec le fln en vue d'un cessez-le-feu, comme 58 % des Français sondés en janvier 1958.

Sa désignation par le président de la République René Coty mit le comble à l'inquiétude des Français d'Algérie et des chefs de l'armée. Depuis des mois, des complots contre le régime se tramaient à Alger et se ramifiaient en métropole, dans les milieux qui voulaient sauver l'Algérie française, éviter une nouvelle humiliation à l'armée et doter la France d'un pouvoir fort. Les gaullistes les surveillaient de près pour les capter au profit du Général. Ils étaient représentés à Alger par Léon Delbecq, envoyé du ministre gaulliste de la Défense nationale, Jacques Chaban-Delmas.

Sollicité de rester, Robert Lacoste se résolut à partir après avoir déclaré publiquement, le 8 mai : « Nous allons vers un Diên Biên Phu diplomatique. » Le 9 mai, le général Salan et ses trois principaux subordonnés adressèrent un télégramme au président de la République pour le mettre en garde contre la réaction désespérée de l'armée à un abandon de l'Algérie « patrimoine national ». Le même jour, le fln annonça l'exécution pour crimes de guerre de trois soldats français prisonniers en Tunisie depuis des mois. Le général Salan ordonna que des cérémonies patriotiques de protestation fussent organisées dans

toute l'Algérie le 13 mai, jour où Pierre Pflimlin devait présenter son gouvernement à l'Assemblée nationale.

Le 13 mai 1958, après la cérémonie officielle au monument aux morts, le président de l'Association générale des étudiants d'Algérie, Pierre Lagaillarde, en uniforme de parachutiste, entraîna la foule à l'assaut du gouvernement général. Pour calmer les esprits, le général Massu accepta de présider un « comité de salut public » civil et militaire jusqu'à la formation d'un gouvernement de salut public à Paris.

Mais l'Assemblée nationale, par un réflexe de défense républicaine, investit le gouvernement Pflimlin par une majorité inespérée, des socialistes à une partie des indépendants (les communistes s'abstenant). Le csp appela de Gaulle à sortir de son silence pour former le gouvernement de salut public demandé. Félix Gaillard, le soir du 13 mai, puis Pierre Pflimlin, après son investiture, avaient délégué les pleins pouvoirs civils et militaires au général Salan, mais celui-ci n'osa pas désavouer son subordonné Massu, ni empêcher la multiplication des csp à travers toute l'Algérie. Le 15 mai, sur la suggestion de Léon Delbecq, il cria : « Vive de Gaulle ! » Aussitôt, le Général annonça qu'il se tenait « prêt à assumer les pouvoirs de la République ».

Deux pouvoirs s'affrontèrent alors, jusqu'au bord de la guerre civile : le pouvoir légal du gouvernement Pflimlin, élargi par l'entrée des socialistes et soutenu malgré lui par les communistes, mais désavoué par les gaullistes, la majorité des indépendants et l'extrême droite, et non reconnu en Algérie ; le pouvoir illégal des csp et du général Salan, plébiscité par d'impressionnantes manifestations de fraternisation franco-musulmane, et disposant de nombreuses sympathies dans les cadres de l'armée en métropole. Le 19 mai, de Gaulle se présenta en arbitre indépendant des deux parties. Mais il était informé des projets des csp, qui s'emparèrent de la Corse le 24 mai, et qui préparaient une intervention de troupes de métropole et d'Algérie à Paris (plan « Résurrection »). Le 27 mai, après une entrevue infructueuse avec Pierre Pflimlin, le Général annonça : « J'ai entamé hier le processus régulier nécessaire à l'établissement d'un gouvernement républicain », et suspendit le plan « Résurrection ».

Le 28 mai, Pierre Pflimlin démissionna et, malgré une grande manifestation des partis de gauche (avec les communistes), le président de la République envoya les présidents des deux assemblées s'entendre avec de Gaulle sur les conditions de son retour au pouvoir. Faute d'un accord, il semble que le plan « Résurrection » était sur le point d'être déclenché le 29 mai quand le président de la République,

René Coty, annonça qu'il avait fait appel au « plus illustre des Français », et qu'il démissionnerait en cas d'échec de son investiture. Le 1^{er} juin, le gouvernement de Gaulle fut investi par une large majorité, malgré l'opposition des communistes et d'une partie de la gauche non communiste. Il reçut ensuite les pouvoirs spéciaux pour l'Algérie et une délégation des pouvoirs constituants pour élaborer une nouvelle constitution.

Ainsi, la IV^e République est morte de son impuissance à mettre fin à la guerre d'Algérie. Elle avait trop tardé à remettre en question la vieille politique d'assimilation ou d'intégration, dogme profondément ancré dans la culture politique républicaine. Malgré le vœu d'une proportion grandissante de l'opinion publique métropolitaine, elle n'avait pas su régler le problème algérien par une négociation avec l'adversaire, parce que l'opposition farouche des Français d'Algérie, la volonté de revanche des cadres militaires et l'exclusion des communistes de la majorité gouvernementale rendaient impossible une telle solution. Faute de pouvoir faire la paix, elle fit la guerre, et semblait en voie de la gagner après de longs efforts infructueux, au risque de provoquer une intervention extérieure. Mais, à force de déléguer ses pouvoirs aux chefs de l'armée, elle finit par en perdre le contrôle. En mai 1958, la France était menacée de guerre civile ou de dictature, sans l'intervention d'un homme providentiel.

Chapitre VI

De Gaulle face à la guerre (1958-1959)

Le retour au pouvoir du général de Gaulle et le remplacement de la IV^e par la V^e République sont bien les événements décisifs qui ont conditionné la fin du conflit. Et, pourtant, la guerre n'en était alors qu'à son milieu. Rappelé au pouvoir par les civils et les militaires d'Alger pour sauver l'Algérie française, et accepté par la majorité des parlementaires et de l'opinion publique métropolitaine pour sauver la République menacée, le Général s'était présenté en arbitre indépendant, et avait refusé de révéler son arbitrage avant d'avoir le pouvoir de l'imposer. De Gaulle savait-il en juin 1958 qu'un peu plus de quatre ans plus tard il reconnaîtrait au nom de la France l'indépendance de l'Algérie ? Avait-il menti en criant : « Vive l'Algérie française ! », le 6 juin 1958 à Mostaganem, ou a-t-il changé d'avis ? Il a d'abord gagné du temps pour consolider son pouvoir avant de révéler ses intentions par étapes.

I. L'été des promesses (juin-septembre 1958)

Revenu au pouvoir en « prince de l'équivoque », de Gaulle avait besoin d'une double investiture : celle du Parlement, et celle du mouvement civil et militaire d'Alger. Il avait obtenu la première en formant un gouvernement d'union nationale représentant presque tous les partis, depuis les socialistes (dont une courte majorité avait suivi le ralliement de Guy Mollet) jusqu'aux indépendants. Celui-ci rassemblait des partisans du 13 mai 1958, comme le sénateur Michel Debré, et des adversaires comme Pierre Pflimlin et Guy Mollet. Sa majorité reflétait la même ambiguïté, puisque la droite et les gaullistes en attendaient la sauvegarde de l'Algérie française par un régime fort, alors que les ralliés du centre et de la gauche y voyaient le dernier rempart contre une dictature militaire. Le reste de la gauche non

communiste (suivant Pierre Mendès France, François Mitterrand, Édouard Depreux et André Philip) avait rejoint les communistes dans leur opposition à un coup d'État militaire, dont de Gaulle leur semblait le complice ou l'otage. Mais la masse des Français de la métropole était soulagée d'avoir évité la guerre civile et retrouvé un chef prestigieux.

En Algérie, les csp avaient essaimé dans tout le pays depuis le 13 mai, et s'étaient fédérés dans un grand Comité de salut public Algérie-Sahara, présidé par le général Massu et le docteur Chérif Sid Cara (ancien secrétaire d'État des gouvernements Bourguès-Maunoury et Gaillard). Bien que les musulmans y fussent très minoritaires (13 sur 72 membres du csp Algérie-Sahara), ils prétendaient représenter tous les habitants, en tirant argument des grandioses manifestations de fraternisation sous le drapeau tricolore qui se succédaient depuis le 16 mai. Le général Salan conservant les pleins pouvoirs civils et militaires, l'armée était toute-puissante, remplaçant les autorités civiles, encadrait les csp, organisait les fraternisations. La théorie de la « guerre révolutionnaire » faisant de la population l'enjeu essentiel du conflit (officialisée sous Guy Mollet par le ministre Bourguès-Maunoury) justifiait l'abandon de sa neutralité politique.

Le nouveau président du Conseil se chargea lui-même de l'Algérie et annonça au général Salan sa prochaine visite. Tout le passé de l'homme du 18 Juin semblait garantir sa fidélité à l'Algérie française. Chef du cfln et du gprf, il avait fait d'Alger la capitale de la France libre, repoussé le Manifeste, décidé une politique d'intégration, couvert la répression de mai 1945. Chef du rpf, il avait condamné en août 1947 le projet gouvernemental de statut de l'Algérie, et préconisé le maintien absolu de la souveraineté française et d'un équilibre entre deux collèges représentant séparément et paritairement les deux communautés française et musulmane (contrairement à l'ordonnance du 7 mars 1944). Le 30 juin 1955, n'avait-il pas demandé dans sa dernière conférence de presse « l'intégration de l'Algérie dans une communauté plus large que la France » ? Et n'avait-il pas tenu à visiter en mars 1957 les découvertes pétrolières du Sahara, « grande chance de notre pays » ?

Pourtant, depuis 1954, il avait confié son pessimisme sur l'avenir de l'ordre colonial et de la souveraineté française sur l'Algérie à de nombreux visiteurs, notamment à ses compagnons Edmond Michelet en février 1955 et Louis Terrenoire en mai 1955. Dans sa déclaration du 30 juin 1955, il avait proclamé la nécessité de « substituer partout l'association à la domination », et prophétisé l'échec de la politique algérienne de la IV^e République, quelle que fût la valeur des hommes

qui l'appliqueraient. En septembre 1957, son cabinet avait démenti toutes les rumeurs qui couraient sur ses intentions, en indiquant qu'il les ferait connaître lui-même le moment venu. Convaincu par Jacques Soustelle que le pessimisme du Général tenait uniquement à l'impuissance du régime, le directeur de *L'Écho d'Alger*, Alain de Sérigny, lui avait lancé un appel public le 11 mai 1958 : « Parlez, parlez vite, mon général, vos paroles seront une action ! » Mais, dans ses déclarations du 15 et du 19 mai, de Gaulle s'était retranché dans le rôle de l'arbitre qui refuse de rendre son arbitrage avant de pouvoir l'imposer.

Du 4 au 6 juin 1958, de Gaulle recueillit l'investiture de l'armée et des foules d'Algérie. Le 4 juin, au balcon du gouvernement général, il lança son fameux « Je vous ai compris ! » pour donner au 13 mai le sens qu'il voulait lui donner. Prenant acte de la fraternisation, il déclara qu'il n'y avait plus en Algérie que « 10 millions de Français à part entière », qui voteraient bientôt dans un seul collège (y compris les femmes musulmanes) pour le référendum sur la Constitution et les élections législatives, et invita ceux qui menaient un combat « courageux, mais cruel et fratricide » à déposer les armes pour y participer. Malgré cet hommage inattendu à ceux qu'on appelait jusque-là « rebelles », « hors-la-loi » ou « fellaghas », il semblait s'être engagé irrévocablement pour l'intégration (sans avoir prononcé le mot). Le 6 juin à Mostaganem, il s'écria enfin : « Vive l'Algérie... française ! » (avec un temps d'hésitation, selon son gendre le colonel de Boissieu). Il avait satisfait presque tous ses auditeurs en garantissant aux uns le maintien de la souveraineté française et aux autres l'égalité des droits. L'action de l'armée était approuvée, et le général Salan se voyait confirmé dans ses pleins pouvoirs avec le titre de délégué général du gouvernement.

Pourtant, de Gaulle ne cacha pas longtemps à ses interlocuteurs son scepticisme sur l'intégration de l'Algérie à la France. À Paris, dans son discours du 13 juin, il parla de faire en sorte que l'Algérie soit « pour toujours de corps et d'âme avec la France », et le 13 juillet il lui réserva « une place de choix » dans l'ensemble fédéral français que la Constitution allait créer sous le nom de Communauté. Mais les 3 juillet et 29 août, à la radio d'Alger, il continua de mettre l'accent sur l'égalité entre tous les Français « de Dunkerque à Tamanrasset ».

Pour les dirigeants du fln, le 13 mai avait été une terrible surprise, déjouant leur tentative de « Diên Biên Phu diplomatique » et menaçant la Tunisie d'une reconquête militaire. Ils dénoncèrent les « fraternisations », qui semblaient démentir leur représentativité, comme une mascarade organisée par l'armée. Mais ils étaient

conscients d'avoir perdu l'initiative, et inquiets pour le moral de leur peuple. « L'heure est grave », écrivait le colonel Ouamrane le 8 juillet 1958, « la révolution algérienne marque le pas et régresse. Le destin de l'Algérie est entre nos mains. Nous en serons les libérateurs ou les assassins ». Et Ferhat Abbas estimait le 28 juillet que, si la combativité de l'aln, la résistance et l'adhésion du peuple algérien étaient mises en cause, tout serait irrémédiablement perdu, l'Algérie deviendrait « une nouvelle Palestine ».

Ils étaient pourtant informés des propos tenus par de Gaulle, bien avant son retour au pouvoir, sur l'inéluctabilité de la vocation de l'Algérie à l'indépendance. Dès la formation de son gouvernement, le Général avait proposé un poste de ministre d'État à l'ancien président de l'Assemblée algérienne, Abderrahmane Farès (partisan déçu de l'intégration, secrètement rallié au fln depuis 1956), qui refusa après avoir rencontré Ferhat Abbas. Puis de Gaulle invita Abbas à venir le voir à Paris, mais celui-ci déclina l'invitation.

Le cce préféra juger de Gaulle sur ses déclarations publiques, et décida un plan d'action : relancer son action militaire aux frontières et dans les wilayas ; intensifier le terrorisme pour dissuader les Algériens de participer au référendum ; faire ouvrir un nouveau front en métropole par l'organisation spéciale de la Fédération de France du fln ; rappeler la Tunisie et le Maroc à la solidarité maghrébine ; et proclamer un gouvernement provisoire de la République algérienne (gpra).

Mais la supériorité militaire française resta sans appel, la relance du terrorisme interne souligna le déclin de l'audience du fln dans la population algérienne, et le colonel Amirouche, persuadé que la wilaya III (Kabylie) était noyauté par des traîtres, y déclencha des purges sanglantes qui l'affaiblirent et ruinèrent son moral. Seule la Fédération de France atteignit son but : à partir du 25 août, elle attaqua des raffineries de pétrole, des postes de police et des personnalités engagées pour l'Algérie française comme Jacques Soustelle (qui fut blessé), tout en s'abstenant de frapper aveuglément les civils français. Mais la solidarité maghrébine montra ses limites : les deux gouvernements négocièrent séparément l'évacuation des garnisons françaises, et la Tunisie autorisa la France à construire un oléoduc pour évacuer le pétrole saharien par le golfe de Gabès. Enfin, le gpra, proclamé le 19 septembre au Caire sous la présidence de Ferhat Abbas, fut reconnu par les États arabes et par les États communistes d'Asie, mais les autres s'en abstinrent par souci de leurs relations avec la France. À la veille du référendum, le gpra proposa des négociations sans préalable, dans l'espoir d'une reconnaissance implicite.

Le référendum du 28 septembre prit des significations différentes en métropole, en Algérie, et dans les territoires d'outremer. En métropole, il avait comme enjeux le projet de Constitution de la Ve République et la confiance envers les intentions de son fondateur (que seuls lui refusaient les communistes et une partie de la gauche non communiste). Mais la Constitution ne semblait pas définir une politique algérienne particulière. On peut néanmoins supposer que la confiance envers de Gaulle pour faire la paix en Algérie fut pour quelque chose dans la victoire massive du oui (par 79,26 % des suffrages exprimés, avec une participation record de 84,9 % des inscrits). Selon les sondages, 68 % des Français lui faisaient confiance en juillet et août (mais seulement 51 % en septembre, pendant l'offensive de la Fédération de France du fln), 55 % approuvaient l'intervention de l'armée en mai, 52 % pensaient que l'intégration serait une bonne chose, mais 40 % seulement la jugeaient possible, alors que 41 % croyaient l'indépendance tôt ou tard inévitable. Ainsi, la propagande du ministre de l'Information Jacques Soustelle n'avait pas réussi à inverser la tendance antérieure de l'opinion publique métropolitaine.

En Algérie, le référendum engageait l'avenir du pays. L'armée, l'administration et les csp firent campagne pour le oui à l'Algérie française, à l'intégration dans une grande France « de Dunkerque à Tamanrasset », et à de Gaulle présenté comme son garant. Toutefois, celui-ci nuança le sens du oui dans deux allocutions à la radio d'Alger, et regretta l'engagement de l'armée pour l'intégration dans une lettre au général Salan à la veille du scrutin.

Le tout nouveau gpra condamna toute participation des Algériens au vote comme une trahison punissable de mort, sauf pour ceux qui pourraient prouver avoir été contraints en montrant le bulletin « oui » inutilisé. L'armée française employa tous ses moyens, sans fraude ni pression apparentes, pour faire voter oui et pour protéger les votants. Les résultats de cette bataille furent une victoire éclatante : 80 % de votants, et 96 % de oui. Même si les pressions opposées avaient faussé le sens du vote, il traduisait au moins un rapport de forces défavorable au fln.

Dans les territoires d'outre-mer africains, confronté à des revendications d'indépendance, de Gaulle avait fait du référendum une procédure d'autodétermination. Il exhorta les Africains à voter oui pour obtenir un statut d'autonomie dans la Communauté franco-africaine créée par la Constitution, parce qu'il en avait besoin pour servir de cadre au règlement du problème algérien : « C'est pour l'Algérie que je fais la Communauté. » Au contraire, le fln les

encouragea à voter non. De Gaulle ne pardonna pas à Sékou Touré le non massif de la Guinée, mauvais exemple pour l'Algérie. Mais il ne cacha pas au directeur de *L'Écho d'Alger* que l'avenir de l'Algérie serait : « au mieux, de l'Houphouët-Boigny, au pire, du Sékou Touré ».

II. Les suites du référendum (octobre-décembre 1958)

Après le référendum, de Gaulle en profita pour agir dans plusieurs directions : parachever l'installation de la V^e République en France, rétablir des relations plus normales entre les pouvoirs civils et militaires en Algérie, faire une nouvelle tentative d'y rétablir la paix, et commencer à définir sa politique algérienne.

De Gaulle vint à Constantine, le 3 octobre, pour tirer les leçons du référendum. Prenant acte du fait que la victoire du oui avait engagé mutuellement l'Algérie et la France, il annonça aux « Algériens » un plan quinquennal de développement économique et social, le « plan de Constantine ». Mais ce plan ne s'inscrivait pas nécessairement dans une perspective d'intégration, puisque de Gaulle jugeait « inutile de fixer d'avance par des mots ce que l'entreprise elle-même va façonner peu à peu ». Il déclara que l'Algérie allait bientôt élire ses représentants à l'Assemblée nationale, pour la première fois au collège unique, entre des listes comportant au moins deux tiers de candidats musulmans, et que son destin aurait pour bases « sa personnalité et une solidarité étroite avec la métropole ». Puis il invita de nouveau les insurgés à déposer les armes, et s'écria : « Vive l'Algérie et la France ! »

Pour préparer les élections législatives, dès le 10 octobre, le général de Gaulle ordonna au général Salan qu'elles se déroulent dans des « conditions de liberté et de sincérité absolues », et permettent « une véritable compétition » entre des listes « représentatives de toutes les tendances ». Contraints à la neutralité, les officiers durent se retirer des csp, qui cessèrent d'exister. De Gaulle condamnait ainsi l'engagement politique de l'armée dans la guerre révolutionnaire. Le 23 octobre, après un hommage au rôle pacificateur de l'armée, il renouvela ses appels à la « paix des braves », proclama que la voie démocratique était la seule acceptable, et qu'elle permettrait une solution politique fondée sur « la personnalité de l'Algérie et son association étroite avec la France ».

Mais ses espoirs d'une nouvelle donne politique furent déçus. Le gpra condamna la « paix des braves » et les élections. L'armée s'engagea de nouveau pour faire voter les musulmans (avec un moindre succès que pour le référendum : 64 % de participation). Toutes les listes se réclamaient de l'Algérie française, et dans plusieurs départements il n'y en avait qu'une. Les 67 députés d'Algérie (46 musulmans et 21 Européens) rejoignirent la majorité gouvernementale élue les 23 et 30 novembre en métropole au scrutin uninominal, composée principalement du nouveau parti gaulliste : l'Union pour la nouvelle République (unr), et des indépendants qui avaient approuvé le retour du Général, majorité favorable à l'intégration.

Après un nouveau voyage d'inspection en décembre, de Gaulle remplaça le général Salan par deux hommes : le délégué général Paul Delouvrier, chargé du plan de Constantine et des questions politiques, et le commandant en chef interarmées Maurice Challe. Les fonctions civiles et militaires furent également séparées dans les départements et les arrondissements. De nombreux officiers qui s'étaient engagés dans le mouvement du 13 mai furent mutés hors d'Algérie, notamment le général Salan (qui se retrouva gouverneur militaire de Paris).

Élu président de la République et de la Communauté le 21 décembre, le général de Gaulle avait la confiance de la majorité des Français de France pour régler le problème algérien et mettre fin à la guerre, mais ses glissements sémantiques et sa mise au pas de l'armée commençaient à inquiéter certains partisans de l'Algérie française. Le 9 janvier 1959, la nomination comme Premier ministre de Michel Debré, réputé aussi attaché à celle-ci qu'au général de Gaulle, ne suffit pas à les rassurer.

III. L'évolution de l'Algérie (janvier-septembre 1959)

N'ayant pas réussi à changer d'un seul coup les données du problème algérien, le président de la République chargea le gouvernement Debré et ses représentants à Alger de les faire évoluer.

Le général Challe fut chargé de remporter une victoire militaire significative en six mois. Son plan était fondé sur l'analyse de la situation militaire antérieure. La carte de l'implantation de l'aln, établie par le 2^e bureau à la date du 1^{er} octobre 1958, recensait 21 150 « hors-la-loi » organisés en unités régulières : bataillons (faïleks)

de plusieurs compagnies, le plus souvent à l'extérieur des barrages électrifiés, compagnies (katibas) de 120 hommes et commandos zonaux d'élite dans les massifs montagneux, sections (ferkas) de 30 hommes dans les régions les plus densément quadrillées par les forces de l'ordre, notamment en arrière des barrages. L'armée française s'efforçait de les isoler de l'extérieur en renforçant les obstacles de la « ligne Morice », et de la population musulmane en regroupant celle-ci de gré ou de force autour des postes militaires.

Le « plan Challe » s'en déduisait logiquement. La « ligne Challe » devait doubler la ligne Morice au plus près de la frontière tunisienne pour empêcher totalement l'infiltration de renforts extérieurs. Les « réserves générales » (anciennes troupes d'intervention, renforcées par allègement du quadrillage des secteurs pacifiés) devaient occuper en force les massifs montagneux durant plusieurs mois, successivement d'ouest en est, pour obliger les « rebelles » à se terrer et leur tendre des embuscades quand ils sortiraient de jour et de nuit. Après leur départ, les unités de l'aln réduites à la taille de sections seraient traquées par des « commandos de chasse » composés en partie d'anciens « rebelles » ralliés. Le recrutement des « harkis » et des autres catégories de supplétifs serait intensifié (malgré les réticences du général de Gaulle) parce que, comme disait Challe, « le fsna (Français de souche nord-africaine) est le meilleur chasseur de fsna », et pour pallier la baisse des effectifs de conscrits métropolitains due à l'arrivée des classes creuses nées de 1939 à 1945.

Ce plan fut exécuté à partir de février 1959, d'abord en Oranie, puis dans l'Algérois, dans les monts du Hodna et en Kabylie. En quelques mois, l'aln perdit près de la moitié de ses effectifs (tués, capturés ou ralliés) et de son armement, malgré la dispersion de ses unités en groupes de 10 hommes ou en demi-groupes. L'accélération des regroupements de populations, qui prirent alors une ampleur sans précédent, la multiplication des groupes d'autodéfense de villages, des harkis et des ralliés, aggravèrent son isolement de la population et ses difficultés de ravitaillement.

L'absence de renforts en hommes, armes et argent, malgré de fréquents appels au gpra, créait un sentiment d'abandon que la propagande française cultivait en dénonçant dans ses tracts les « rebelles de palaces ». La guerre psychologique de l'armée française avait préparé le terrain au plan Challe. Depuis l'été 1958, le colonel Amirouche, intoxiqué par les services secrets français, avait décimé sa wilaya (qu'il croyait noyautée par des traîtres) par une sanglante épuration. En décembre 1958, il avait convoqué une réunion de la plupart des wilayas de l'intérieur pour prendre des résolutions

communes contre ce noyautage, et pour demander des comptes au gpra. Il mourut dans une embuscade en route vers la Tunisie en mars 1959.

À l'extérieur, l'échec patent du ministre des Forces armées, Belkacem Krim, et du chef du Commandement militaire opérationnel de l'Est, Mohammedi Saïd, provoqua de nombreuses mutineries, dissidences et complots. Les rivalités de personnes et de clans paralysèrent le gpra. Le 10 juillet, Ferhat Abbas adressa aux chefs des wilayas un message leur demandant de se réunir pour désigner un nouveau cnra chargé de désigner un nouveau gpra et de « doter la révolution d'une nouvelle stratégie militaire, politique et diplomatique ». Dix colonels de l'extérieur et de l'intérieur se réunirent à Tunis et discutèrent âprement, du 11 août au 16 décembre 1959. Le dynamisme de la propagande et de la diplomatie du fln en Afrique et en Asie (où la Chine promit son aide) camoufla aux yeux du monde cette crise majeure.

Cependant, le processus électoral voulu par de Gaulle pour « noyer le fln dans la démocratie » se poursuivait par les élections municipales du 19 avril et sénatoriales du 31 mai, avec une participation et un enthousiasme décroissants. Les Européens s'inquiétaient des mesures de grâce annoncées par le gouvernement dès sa formation : commutation de toutes les condamnations à mort, libération de 7 000 détenus et de Messali Hadj, transfert à l'île d'Aix des cinq « chefs historiques » du fln emprisonnés (Aït-Ahmed, Ben Bella, Bitat, Boudiaf, Khider), d'autant plus que le terrorisme urbain n'avait pas disparu en dépit du plan Challe ; ainsi que des propos dédaigneux du chef de l'État sur « l'Algérie de papa ». Le Premier ministre et le délégué général répétaient que l'Algérie resterait française, tout en sachant qu'elle deviendrait indépendante, « dans vingt-cinq ans », leur avait dit le Général. Les élus musulmans commençaient à se diviser entre ceux qui persistaient à réclamer l'intégration (ils formèrent en juillet 1959, avec la plupart des élus européens à l'Assemblée nationale, le groupe « Unité de la République ») et ceux qui suivaient de Gaulle.

À plus long terme, celui-ci espérait rallier les musulmans à sa politique par le plan de Constantine. Ses objectifs prolongeaient et dépassaient ceux des plans précédents : accélérer l'industrialisation pour créer 400 000 emplois, loger 1 million de personnes, attribuer 250 000 ha à des agriculteurs musulmans, élever les salaires au niveau métropolitain, scolariser les deux tiers des enfants musulmans des deux sexes, élargir l'accès des musulmans à la fonction publique en Algérie et en France. Mais sa réalisation fut très inférieure aux prévisions. Le financement

des investissements et des dépenses de fonctionnement vint surtout de l'État. La réalisation de l'infrastructure énergétique (oléoducs et gazoducs) demandait du temps, et la réforme agraire fut particulièrement lente. Les progrès de la scolarisation et de l'accès à la fonction publique furent plus rapides.

Du 27 au 31 août 1959, le chef de l'État et des armées fit une « tournée des popotes » pour reprendre contact avec l'armée. Il n'avait aucune raison de lui refuser la victoire qu'elle espérait, mais il ne croyait pas possible une solution purement militaire du problème algérien : l'armée devait créer les conditions d'une solution politique, seule durable et susceptible d'abrégier la guerre si elle persuadait les insurgés qu'ils pourraient atteindre leurs objectifs par la voie démocratique. De Gaulle communiqua aux officiers un thème nouveau : l'autodétermination des Algériens qui devrait suivre la pacification ; puis il en parla au président Eisenhower, en visite officielle à Paris, le 2 septembre. « Affaire dépassée » par le référendum qui avait déjà permis aux Algériens de se déterminer définitivement, selon Alain de Sérigny, elle correspondait pourtant aux vœux de l'opinion publique métropolitaine, de plus en plus lasse de la guerre. Une majorité absolue et croissante souhaitait des négociations avec le fln pour un cessez-le-feu (58 % en janvier 1958, 63 % en janvier 1959, 71 % en mars). L'indépendance était jugée inévitable par 51 %, mais 43 % pensaient encore que la majorité des Algériens désapprouvait le fln.

Moins d'un an après le référendum qui avait paru consacrer l'intégration de l'Algérie dans la France, de Gaulle allait franchir un pas décisif dans la définition de sa politique algérienne.

Chapitre VII

Le temps de l'autodétermination (16 septembre 1959 – 8 janvier 1961)

Le 16 septembre 1959, le président de la République et de la Communauté dévoila son plan longuement médité pour une solution politique du problème algérien. Mais les réactions qu'il provoqua en Algérie et en France et l'évolution du monde l'obligèrent à le modifier très sensiblement.

I. Du discours sur l'autodétermination à la semaine des barricades (septembre 1959 – janvier 1960)

Dès le 10 août, de Gaulle avait annoncé au Premier ministre sa décision de laisser les Algériens choisir leur avenir au lieu de leur imposer un statut. Le 16 septembre, après avoir informé le gouvernement de la teneur de son allocution, il s'engagea solennellement à les laisser « décider de leur destin une fois pour toutes, librement, en connaissance de cause », dans leurs douze départements (les deux départements sahariens exclus), et demander aux Français d'entériner leurs choix. Pour répondre à l'objection d'Alain de Sérigny, il précisa que ce nouveau référendum aurait lieu au plus tard quatre ans après le rétablissement effectif de la paix, délai nécessaire pour « reprendre la vie normale, vider les prisons et les camps, laisser revenir les exilés, rétablir l'exercice des libertés individuelles et publiques, et permettre à la population de prendre conscience complète de l'enjeu ».

Pour éviter l'ambiguïté du précédent référendum, les Algériens pourraient choisir entre les trois options concevables. « La sécession, où certains croient trouver l'indépendance », était présentée en termes dissuasifs pour inciter les Algériens à exorciser ce « démon » : même si elle était choisie par leur majorité, « ceux des Algériens qui voudraient rester Français le resteraient », ainsi que le Sahara et ses richesses énergétiques, ce qui suggérerait un partage de l'Algérie. L'option opposée, la « francisation », ferait en sorte que les Algériens musulmans deviennent « partie intégrante du peuple français qui s'étendrait dès lors, effectivement, de Dunkerque à Tamanrasset » : de Gaulle évoquait ainsi au conditionnel ses promesses de l'été 1958. Enfin, il définit sans la nommer une solution intermédiaire : « le gouvernement des Algériens par les Algériens, appuyé sur l'aide de la France et en union étroite avec elle pour l'économie, l'enseignement, la défense, les relations extérieures », c'est-à-dire le statut d'État membre de la Communauté. Dans ce cas, le régime intérieur serait fédéral pour garantir la coexistence des populations européenne, arabe et berbère, car il n'y avait jamais eu de nation algérienne unie.

De Gaulle s'inspirait du choix qu'il avait proposé en 1958 aux territoires d'Afrique noire, mais ses termes risquaient d'être modifiés par la demande d'accéder à l'indépendance sans sortir de la Communauté, présentée par la Fédération du Mali (Sénégal et Soudan), qu'il finit par accepter le 11 décembre. Il n'indiquait pas quelle option il préférait, mais on pouvait deviner que c'était la troisième.

En conclusion, il invita les insurgés à déposer les armes et à suivre la voie démocratique pour prouver qu'ils ne voulaient pas imposer leur dictature, et il refusa de reconnaître les prétentions du gpra en négociant avec lui l'avenir de l'Algérie.

De Gaulle avait franchi un pas décisif en substituant le principe révolutionnaire du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes au dogme républicain de l'Algérie française. Les réactions furent très diverses en France, en Algérie, et dans le monde.

En France, seule l'extrême droite rejeta le principe même de l'autodétermination. Les partisans de l'intégration contestèrent l'invalidation du référendum de septembre 1958 par le chef de l'État et son droit de proposer la sécession d'une partie de la République. Alors que Jacques Soustelle tentait d'obtenir du gouvernement et de l'unr un engagement pour la francisation, Michel Debré fit approuver la politique d'autodétermination par une large majorité à l'Assemblée nationale le 15 octobre et au congrès de l'unr le 13 novembre.

Les opposants de gauche qui avaient considéré de Gaulle comme l'otage des factieux d'Alger commencèrent à mieux apprécier sa nouvelle politique (les communistes après une première réaction défavorable), et leur appui conditionnel lui fit retrouver à gauche ce qu'il perdait à droite. La majorité de l'opinion publique approuva le discours du 16 septembre (54 % des Parisiens, contre 17 % d'opposants).

Au contraire, l'abandon du principe de l'Algérie française inquiéta la plupart des Français d'Algérie. Les « activistes » civils et militaires se remirent à comploter pour refaire le 13 mai. Le délégué général Delouvrier et le général Challe continuèrent d'affirmer à leurs subordonnés (avec l'accord du Premier ministre) qu'ils se battaient pour *une* Algérie française. Le général Challe en conclut à tort que l'armée pouvait s'engager pour la francisation, et il patronna la création d'une fédération des Unités territoriales et des autodéfenses.

Le gpra fit attendre sa réponse (concertée avec le Conseil des dix colonels) jusqu'au 28 septembre : il salua la reconnaissance du principe de l'autodétermination comme une première victoire, mais demanda des négociations sur les garanties de son application avant tout cessez-le-feu. Le 10 novembre, de Gaulle répéta ses propositions et son refus de reconnaître le gpra, tout en appelant les « attentistes » à former le « grand parti du progrès algérien » et les Français d'Algérie à y participer. Le gpra désigna comme négociateurs ses cinq ministres honoraires emprisonnés en France (Aït-Ahmed, Ben Bella, Bitat, Boudiaf, Khider), que de Gaulle récusait publiquement. Mais il avait réussi à engager un dialogue public avec le Général, et des intermédiaires officieux se réclamant de lui venaient l'assurer que celui-ci était prêt à négocier secrètement. À la fin de 1959, 57 % des métropolitains contre 18 % étaient favorables à des négociations sur les conditions d'application de l'autodétermination. Le cnra se réunit à Tripoli du 17 décembre 1959 au 18 janvier 1960 ; il désigna un nouveau gpra, présidé par Ferhat Abbas, et un état-major général de l'aln commandé par le colonel Boumedienne. Il adopta des institutions provisoires de l'État algérien et un programme du fln dans la perspective de l'indépendance, tout en reconnaissant que la guerre risquait d'être perdue si aucun secours n'arrivait à l'intérieur en 1960.

Comme en février 1956 et en mai 1958, l'infléchissement de la politique gouvernementale et le rappel d'un homme symbolisant la défense de l'Algérie française provoquèrent une révolte à Alger. Le général Massu, dernier des grands acteurs du 13 mai resté sur place, fut rappelé à Paris et privé du commandement du corps d'armée d'Alger le 22 janvier 1959, pour avoir déclaré à un journaliste

allemand que l'armée ne comprenait plus la politique du général de Gaulle et qu'elle ne lui obéirait plus inconditionnellement. Son rappel fut d'autant plus mal accepté que le terrorisme qu'il avait vaincu en 1957 était réapparu depuis juin 1958 et qu'il se manifestait de plus en plus fréquemment dans la ville et ses environs, par suite de l'allègement du quadrillage.

Les organisations patriotiques appelèrent à manifester le 24 janvier devant le gouvernement général pour exiger le retour du général Massu et le désaveu de l'autodétermination. Joseph Ortiz, chef du principal mouvement activiste, le Front national français, installa son poste de commandement au milieu des Unités territoriales (ut) qu'il avait noyautées. Pierre Lagaillarde, député d'Alger, occupa les facultés avec 600 hommes armés. Des barricades furent édifiées pour éviter la démobilisation de la foule ; en tentant de les balayer à la nuit tombante, les gendarmes mobiles descendant les escaliers du boulevard Laferrière furent mitraillés par les manifestants armés du fnf avant de pouvoir riposter : ils perdirent 14 tués et 123 blessés, contre 8 tués et 24 blessés chez les manifestants.

Enfermés dans un camp retranché au centre de la ville, ravitaillés par la population avec la connivence des parachutistes, soutenus par de nombreux messages et manifestations de sympathie, les insurgés ne réussirent pourtant pas à mobiliser les foules musulmanes comme en mai 1958. Malgré les sollicitations de nombreux officiers, le général Challe condamna leur action. Le délégué général Delouvrier quitta la ville avec le commandant en chef, pour sauvegarder leur liberté de décision. Le 29 janvier 1960, à Paris, le général de Gaulle en uniforme défendit sa politique d'autodétermination, rejeta également les prétentions du fln et celles des « ultras » de l'Algérie française, condamna le « mauvais coup » porté à la France, exigea l'obéissance de l'armée. Découragés, les émeutiers se rendirent ou s'enfuirent le 1^{er} février.

Ainsi, de Gaulle n'avait pas cédé. Il avait une dernière fois recouru à l'ambiguïté en affirmant qu'il se réjouirait de voir les musulmans choisir entre diverses solutions, « celle qui serait la plus française », mais il avait promis de s'engager à fond pour celle qu'il jugerait la meilleure. Sa fermeté lui avait aliéné les partisans de l'Algérie française, et valu l'appui de ses opposants de gauche. L'ancienne identification de l'Algérie française à la tradition républicaine, déjà ébranlée par le 13 mai, ne survécut pas à la fusillade du 24 janvier. L'opinion métropolitaine approuva massivement le chef de l'État (68 % des Parisiens, contre 9 %).

II. De la « solution la plus française » à l'Algérie algérienne

Le gouvernement profita de cette crise pour se faire accorder par l'Assemblée le pouvoir de légiférer par ordonnances sur l'Algérie ; un conseil interministériel des Affaires algériennes fut chargé de préparer les décisions. Les responsables des barricades et ceux qui les avaient soutenus furent inculpés, des colonels et des généraux compromis furent mutés hors d'Algérie. Les Unités territoriales et les 5^{es} bureaux (action psychologique) furent dissous. La police, la justice et l'information furent reprises en main. Les préfets retrouvèrent leur autorité sur les généraux. Le délégué général et le commandant en chef restèrent en poste (ce dernier provisoirement).

Du 3 au 5 mars 1960, le général de Gaulle fit une deuxième « tournée des popotes ». Il insista sur la nécessité d'achever la pacification avant l'autodétermination, et suggéra que la meilleure solution serait une « Algérie algérienne » (formule empruntée à Ferhat Abbas) associée à la France. Les communiqués dictés par l'armée ayant mis l'accent sur le premier aspect donnèrent l'impression d'un revirement, qui inquiéta une partie de la presse métropolitaine et le gpra. De Gaulle fit publier une mise au point démentant tout changement, mais la « francisation » devenait « la continuation de la domination directe pratiquée depuis la conquête ». L'opinion métropolitaine suivit cette prise de position : les partisans de la troisième solution passèrent de 48 % à 64 % (contre 10 % pour la francisation) entre février et mars 1960.

En mars 1960, le conseil de la wilaya IV (Algérois), commandée par Si Salah, reprochant au gpra d'abandonner les combattants de l'intérieur, demanda à négocier avec le gouvernement français. Les représentants du président de la République et du Premier ministre obtinrent un accord sur la remise des armes et sur le sort des combattants. Pour encourager leurs interlocuteurs à s'engager définitivement et les aider à rallier les autres wilayas, ils conduisirent Si Salah et ses adjoints Si Lakhdar et Si Mohammed (le plus réticent) à l'Élysée le 10 juin 1960. De Gaulle les reçut avec bienveillance, refusa leur demande d'aller voir Ben Bella, et leur annonça son intention de lancer un dernier appel au gpra. Le 14 juin, il tira les leçons de la dislocation de la Communauté (accélérée par l'acceptation des demandes d'indépendance dans la Communauté, qui en avait fait un simple « Commonwealth français »), affirma que les Algériens choisiraient à leur tour « l'Algérie algérienne », puis il renouvela son appel aux «

dirigeants de l'insurrection » pour qu'ils déposent les armes. Le gpra envoya une délégation chargée de préparer une rencontre entre son président et celui de la République française. Celui-ci la fit recevoir à la préfecture de Melun du 25 au 29 juin ; faute d'accord sur la remise des armes et la destination des combattants, il la renvoya à Tunis. Cependant Si Mohammed avait fait exécuter Si Lakhdar, puis il fit arrêter Si Salah (qui avait tenté de rallier la wilaya III). Dès le 30 juin, il jura fidélité au gpra et ordonna de reprendre le combat.

Les officiers français informés de l'« affaire Si Salah » accusèrent de Gaulle de l'avoir délibérément sabotée pour éviter une victoire qui l'aurait empêché de se débarrasser de l'Algérie française. L'évolution postérieure de sa politique les ancras dans cette conviction. Pourtant, il semble que de Gaulle ait espéré gagner sur les deux tableaux, en proposant au gpra les conditions de paix acceptées par Si Salah sur la base de l'autodétermination, et qu'il fut très affecté par son double échec. D'après les témoignages algériens, en dépit d'un message radio comminatoire de Si Salah en avril, le gpra ne fut informé de son initiative qu'à Melun ou au lendemain de la rupture. Ferhat Abbas en fut lui aussi très affecté, et Mohammed Harbi atteste dans ses *Mémoires* le « vent de panique qui régnait à la présidence » durant l'été 1960.

III. De l'Algérie algérienne à la République algérienne

La rencontre de Melun et son échec provoquèrent deux chocs successifs, polarisèrent les opinions et accélérèrent le cours des événements.

En Algérie se créa un Front de l'Algérie française (faf), présidé par le bachaga Boualam, vice-président de l'Assemblée nationale, qui prétendit bientôt rassembler 500 000 adhérents européens et musulmans. En métropole, le colloque de Vincennes réunit autour de Jacques Soustelle et de Georges Bidault diverses personnalités qui formèrent un comité, flanqué à droite par un « front national pour l'Algérie française », et à gauche par une « gauche pour le maintien de l'Algérie dans la République ».

Le gpra rejeta sur le gouvernement français la responsabilité de la rupture. Il relança son action par l'intensification du terrorisme, l'exécution de deux soldats prisonniers (malgré son adhésion en avril

aux protocoles de Genève), l'appel à des volontaires arabes, africains ou chinois pour détruire les barrages électrifiés, le recours à l'Onu pour organiser le référendum d'autodétermination. Il tenta d'exploiter la recrudescence de la guerre froide entre l'Est et l'Ouest, qui lui permit d'être reconnu *de facto* par l'URSS en octobre 1960. Des élus musulmans, refusant de constituer une « troisième force », réclamèrent des négociations avec le GPRA et se mirent à sa disposition.

En France, les forces de gauche se mobilisèrent contre l'intransigeance du gouvernement. L'Union nationale des étudiants de France (unef) l'avait devancé en renouant dès juin des relations officielles avec l'Union générale des étudiants musulmans algériens. Le colloque juridique de Royaumont, auquel participèrent de nombreuses personnalités politiques et syndicales, définit une nouvelle doctrine de l'autodétermination, impliquant un accord politique préalable sur l'avenir de l'Algérie entre les belligérants.

Deux grands procès divisèrent les milieux politisés. Celui du réseau Jeanson révéla que certains intellectuels et artistes s'étaient faits les « porteurs de valises » du FLN depuis 1957. Il déclencha une guerre des manifestes : déclaration des 121 sur le droit à l'insoumission et au soutien de l'adversaire le 5 septembre, réponse d'intellectuels français dénonçant les « professeurs de trahison » le 6 octobre, appel de syndicalistes enseignants et étudiants pour la paix par la négociation après la journée d'action intersyndicale du 27 octobre. Le procès des barricades, ouvert à Paris en décembre, tourna au procès du gouvernement. Plusieurs de ses principaux accusés profitèrent de leur liberté provisoire pour rejoindre en Espagne le général Salan, sorti de sa retraite pour condamner toute aliénation du territoire national.

Le général de Gaulle, après avoir traversé deux périodes de dépression et songé à démissionner (selon Michel Debré), maintint et précisa sa politique. Le 5 septembre, tirant les leçons de la décolonisation de l'Afrique, il déclara que l'Algérie algérienne était en marche, et qu'elle se ferait soit par sécession, soit en association avec la France. Mais la dislocation de la Communauté ne lui permettait plus de cacher qu'elle serait un État indépendant. Le 4 novembre 1960, il défendit sa politique de juste milieu contre les « deux meutes ennemies de l'immobilisme stérile et de l'abandon vulgaire », puis il lança un nouveau défi aux « dirigeants rebelles » qui prétendaient être « le gouvernement de la République algérienne, laquelle *existera un jour*, mais n'a encore jamais existé ». Ce passage rajouté au dernier moment bouleversa le Premier ministre et les Français d'Algérie. Mais l'approbation de 69 % de l'opinion métropolitaine encouragea de Gaulle à faire appel au peuple. Le 16 novembre fut annoncé un

référendum sur l'organisation des pouvoirs publics en Algérie avant l'autodétermination, visant à en légaliser le principe, et à l'orienter en créant des institutions algériennes.

En prévision d'une nouvelle étape décisive de la politique algérienne, ses responsables furent changés et leurs pouvoirs modifiés. Le délégué général Delouvrier fut remplacé par Jean Morin. Michel Debré renonça à démissionner par fidélité gaulliste, mais la responsabilité directe des affaires algériennes fut confiée à un ministre d'État, l'ancien secrétaire général du cfln, Louis Joxe, le 22 novembre.

Cependant des complots se tramaient parmi les partisans de l'Algérie française, à Alger où le général Jouhaud, né près d'Oran, avait rejoint la direction du faf, à Madrid autour du général Salan rejoint par plusieurs inculpés des barricades, en métropole et en Allemagne, où des colonels mutés d'Algérie cherchaient un général pour prendre la tête d'un « putsch ».

Selon le général Jouhaud, des envoyés de plusieurs hauts responsables de l'Élysée et de Matignon l'auraient invité à proclamer une République française d'Algérie dans l'esprit de la fraternisation et au nom de l'autodétermination des Algériens, mais il n'aurait pas donné suite par crainte de tomber dans un piège.

De Gaulle fit un dernier voyage en Algérie du 9 au 13 décembre, en évitant Alger et Oran. Le faf ordonna la grève générale et tenta de provoquer un nouveau 13 mai en harcelant les crs et gendarmes mobiles afin d'imposer le recours à l'armée ; certains auraient préparé l'assassinat du chef de l'État. Mais des contre-manifestations de jeunes musulmans en faveur de l'Algérie algérienne, tolérées par les autorités civiles, commencèrent dans l'après-midi du 10 à Oran puis à Alger. Le 11 décembre, à Alger et dans les grandes villes, elles prirent une grande ampleur et un caractère violent, et furent récupérées par des militants du fln, dont le drapeau fut arboré devant la presse du monde entier : ce fut un « Diên Biên Phu psychologique ». L'armée intervint pour protéger les quartiers européens et pour rétablir l'ordre, mais le « putsch » fut ajourné. Le bilan fut de 120 morts, dont 96 à Alger, presque tous musulmans, mais pas tous imputables à la répression. De Gaulle prit acte de la « cristallisation » de l'opinion musulmane autour du fln, et en conclut qu'il ne pourrait plus faire la paix sans lui. Le faf fut interdit le 15 décembre. Le 20, l'Assemblée générale des Nations Unies vota une résolution reconnaissant le droit du peuple algérien à l'autodétermination et à l'indépendance, la nécessité de le garantir, et la responsabilité de l'onu, mais le paragraphe qui la chargeait d'organiser le référendum ne fut pas adopté.

En un mois et demi, la situation psychologique de l'Algérie avait connu un tournant décisif. Le fln avait prouvé – à la grande surprise du gpra – qu'il disposait d'une audience considérable en Algérie, et qu'il avait retrouvé dans les villes un nouveau terrain d'action, propice à l'internationalisation du problème algérien. De Gaulle avait dû constater l'imprudence du défi, lancé le 4 novembre au gpra, de construire la République algérienne sans lui. En reconnaissant son existence future, il avait encouragé les nationalistes convaincus, et incité les attentistes à les rejoindre pour hâter la paix. Le fln avait atteint le premier de ses buts ; il lui restait à obtenir le pouvoir.

Le référendum annoncé eut lieu le 8 janvier 1961. Le projet de loi, publié un mois plus tôt, autorisait le gouvernement à instituer par décret un exécutif et des assemblées algériennes, régionales et départementales avant l'autodétermination. De Gaulle demandait un « oui franc et massif ». L'unr, le mrp et la sfio préconisèrent le oui. Le pcf et le psu (Parti socialiste unifié), le non ou le vote nul, par crainte d'une tentative de prolonger la guerre contre le fln en l'algérienissant. Les partisans de l'Algérie dans la République française prônaient le non pour des raisons opposées. Le fln ordonna de nouveau l'abstention. En métropole, avec une participation de 76,5 % des inscrits, le oui obtint 76,25 % des suffrages exprimés ; l'importance des non de gauche et des votes nuls permettait d'évaluer à moins de 10 % les partisans de l'Algérie française. En Algérie, l'abstention, conforme aux consignes du fln, venait en tête avec 42 % des inscrits, et triomphait dans les quartiers musulmans des grandes villes ; le oui, préconisé par les autorités civiles et militaires, 39 % (surtout des musulmans ruraux) ; et le non, 18 %, pourcentage voisin de celui des Européens dans le corps électoral : il obtint la majorité absolue des suffrages exprimés dans les départements et arrondissements où ceux-ci étaient concentrés.

À cette exception près, de Gaulle avait obtenu un blanc-seing pour faire la paix, sans préciser comment ni avec qui. Il choisit de reprendre contact avec le fln avant d'instituer une République algérienne, bien qu'il fût habilité à faire l'inverse. En deux mois, il avait changé de politique, sans le dire.

Chapitre VIII

Le temps de la négociation (9 janvier 1961 – 18 mars 1962)

Après le référendum, une course de vitesse s'engagea entre les partisans français et algériens de la négociation, d'une part, et ceux de l'Algérie française, d'autre part, qui voulaient l'empêcher à tout prix d'aboutir. Mais les difficultés de l'entente entre les deux premiers produisirent un affrontement triangulaire absurde et insupportable.

I. Du référendum au putsch des généraux

Dès le 9 janvier 1961, le président de la République et son Premier ministre décidèrent de relancer les négociations avec le fln, en acceptant les « bons offices » de la diplomatie suisse, et en renonçant à tout préalable pour ne pas répéter l'échec de Melun. Après de premiers contacts secrets en Suisse, de Gaulle décida le 15 mars d'engager des négociations officielles, dont la date, fixée d'abord au 7 avril, fut ajournée par le fln en réaction à une déclaration du ministre Louis Joxe favorable à des discussions avec le mna et d'autres tendances politiques. Au début d'avril, 78 % des Français de métropole souhaitaient ces négociations, et 57 % croyaient qu'elles aboutiraient à l'indépendance. Dans sa conférence de presse du 11 avril, de Gaulle tint des propos calculateurs (« La décolonisation est notre intérêt, donc notre politique ») destinés au fln, qui précipitèrent la révolte des partisans de l'Algérie française.

Depuis la dissolution du faf, les « activistes » civils et militaires tentaient de se regrouper pour empêcher l'ouverture des négociations. À Madrid, Pierre Lagaille et Jean-Jacques Susini fondèrent l'Organisation armée secrète (oas) en février 1961. En métropole, des officiers cherchaient un général prestigieux pour prendre la tête d'un « putsch » militaire en Algérie. Le général Challe se laissa convaincre le

soir du 11 avril. Contrairement aux organisateurs du complot, il ne voulait pas tenter de prendre le pouvoir à Paris, mais seulement reprendre en main l'armée pour gagner la guerre en trois mois et remettre l'Algérie pacifiée à la France.

Dans la nuit du 21 au 22 avril, des unités parachutistes s'emparèrent d'Alger, arrêtaient le général en chef Gambiez, le délégué général Jean Morin et le ministre Robert Buron. Les généraux Challe, Zeller et Jouhaud, puis le général Salan arrivé de Madrid, proclamèrent qu'ils venaient tenir leur serment de garder l'Algérie française, mais ils ne purent entraîner toutes les unités derrière eux. Le « complot de Paris » fut démantelé dès le 22 avril. Le 23, le général de Gaulle fustigea le « pronunciamento » d'un « quarteron de généraux en retraite » et ordonna de leur barrer la route par « tous les moyens » ; il mit en vigueur l'article 16 de la Constitution. Ses paroles, transmises par les transistors, encouragèrent les soldats du contingent à résister et dissuadèrent les officiers hésitants. Le 26, le général Challe se rendit (suivi par Zeller) ; Salan et Jouhaud entrèrent dans la clandestinité. Le « putsch » renforça la volonté du chef de l'État de terminer la guerre au plus vite, mais l'épuration des putschistes et de nombreuses démissions affaiblirent l'armée à la veille des négociations.

II. Les premières négociations et leur blocage

Elles s'ouvrirent enfin à Évian le 20 mai 1961. Le gouvernement français annonça une suspension unilatérale des opérations offensives, la libération de 6 000 prisonniers et internés, et le transfert des cinq ministres honoraires du gpra de l'île d'Aix au château de Turquant, sans obtenir une trêve du fln. Ces mesures d'apaisement signifiaient la renonciation du général de Gaulle à des principes longtemps proclamés intangibles : le préalable de la remise des armes (accepté par Si Salah en juin 1960) ou, tout au moins, d'un cessez-le-feu ; la limitation de l'ordre du jour aux garanties de l'autodétermination (il fut élargi à l'avenir de l'Algérie et des relations franco-algériennes) ; les discussions parallèles avec d'autres tendances politiques. Ainsi, le gpra se trouvait reconnu *de facto* (sinon *de jure*) comme le seul interlocuteur valable du gouvernement français et le futur gouvernement de l'Algérie. De Gaulle avait changé de politique, sans l'avouer, en adoptant la nouvelle doctrine de l'autodétermination élaborée par l'opposition de gauche lors des colloques juridiques de

Royaumont (juin-juillet 1960), Aix-en-Provence (décembre 1960 – janvier 1961) et Grenoble (3-5 mars 1960) : recherche d'un accord politique avec le gpra avant le cessez-le-feu et l'autodétermination.

Ces concessions majeures ne furent pas suffisantes. Les conférences d'Évian (20 mai – 13 juin) et de Lugrin (17-28 juillet) achoppèrent sur le statut des Français d'Algérie et sur l'appartenance du Sahara, que la France voulait réserver. Entre les deux conférences, le fln organisa de grandes manifestations pour l'unité de l'Algérie et du Sahara du 1^{er} au 5 juillet. Le 18 juillet, la Tunisie exigea l'évacuation de la base de Bizerte, et la rectification de sa frontière saharienne. De Gaulle réagit très brutalement : une opération aéroportée dégagea la base au prix de 700 morts et 1 200 blessés tunisiens. Le retour en métropole de plusieurs divisions, commencé en juillet, continua, mais la fin de la trêve unilatérale des opérations offensives fut annoncée le 11 août.

Faute d'entente avec le fln, de Gaulle envisagea d'autres solutions : regroupement de tous les habitants voulant rester Français et expulsion des Algériens de France (menace brandie le 8 mai et le 12 juillet), prélude au rapatriement des premiers ou au partage durable du pays (solution proposée par Alain Peyrefitte à la demande du Général dans son livre *Faut-il partager l'Algérie ?*), ou bien formation d'un exécutif provisoire algérien franco-musulman représentant l'ensemble des élus, confiée au délégué général Jean Morin, et manipulation contre le fln d'un mouvement issu du mna, le Front algérien d'action démocratique (faad) contrôlé par les services secrets français. Mais aucune de ces solutions ne garantissait la fin rapide de la guerre. Or la France ne pouvait supporter longtemps une guerre sur deux fronts opposant les forces de l'ordre aux deux terrorismes rivaux du fln et de l'oas.

En effet, le fln avait dénoncé la trêve unilatérale des opérations offensives comme une manœuvre visant à démobiliser le peuple algérien. Il en profita pour reconstituer ses forces, relancer sa propagande et intensifier son terrorisme. Confronté depuis le 15 juillet à la surenchère nationaliste et révolutionnaire de l'état-major général de l'aln, commandé par le colonel Boumedienne, le gpra ne pouvait faire autrement. Du 9 au 27 août, le cnra débattit, et désigna un nouveau gpra. Ferhat Abbas, suspect de modération, en fut exclu, et remplacé à la présidence par Benyoucef Ben Khedda, l'ancien secrétaire général du mtld, considéré comme plus intransigeant. De Gaulle tenta pourtant de renouer les négociations le 5 septembre, en annonçant son intention de former un exécutif provisoire avec ou sans le fln, et en renonçant à disjoindre le Sahara de l'Algérie, mais sans effet immédiat. Au contraire, la Fédération de France du fln multiplia

les attentats contre des policiers, qui ripostèrent par une répression de plus en plus expéditive. Le 17 octobre 1961, une manifestation non violente de protestation contre un couvre-feu imposé aux « Français musulmans » par le préfet de police Maurice Papon donna lieu à une « ratonnade à Paris », suivie de sévices à froid dans les centres de détention. Les morts algériens se comptèrent par dizaines et les blessés par milliers.

L'oas profita de la trêve unilatérale et de la relance du terrorisme du fln pour se présenter comme le seul recours des Français d'Algérie. Après l'échec du putsch, les activistes civils et militaires se rejoignirent dans une organisation commune reprenant le nom de celle fondée en février 1961 à Madrid par Pierre Lagaillarde et Jean-Jacques Susini. Un « comité supérieur de l'oas » présidé par le général Salan coiffait trois branches : l'oro (organisation-enseignements-opérations), disposant de commandos armés, l'app (action psychologique et propagande) et l'om (organisation des masses). Les organisations régionales d'Oranie (général Jouhaud) et du Constantinois étaient autonomes. La direction d'Alger s'efforça de contrôler les groupes de Madrid et de métropole.

L'oas obtint rapidement le soutien de la masse des Français d'Algérie et entretenait son moral par des pavoisements, des inscriptions sur les murs, des concerts de klaxons et de casseroles rythmant le slogan « Algérie française », des tracts et des émissions de radio pirates. Ses commandos passèrent très vite à l'action directe contre le fln, et contre des policiers, des officiers de la sécurité militaire et des « barbouzes » (membres d'une police parallèle) chargés de la combattre, et intimidèrent tous ceux dont les opinions leur déplaisaient par des explosions de plastic. Mais le terrorisme de l'oas resta moins meurtrier que celui du fln jusqu'en janvier ou février 1962. Le plan de son chef était de préparer un nouveau coup de force militaire appuyé par une mobilisation générale de la population européenne pour empêcher l'aboutissement des négociations. En métropole, il désavoua l'attentat commis le 21 septembre à Pont-sur-Seine contre le chef de l'État, et tenta de convaincre les élus du peuple qu'il défendait la légalité républicaine contre la « dictature gaulliste ». Mais la dérive de son action vers un terrorisme de plus en plus systématique et meurtrier la discrédita complètement.

III. La relance et le succès des négociations

Pour sortir de l'impasse, le gpra proposa, le 24 octobre 1961, une nouvelle solution : renonciation à l'autodétermination et proclamation de l'indépendance par la France en contrepartie d'un cessez-le-feu immédiat, les problèmes en suspens devant être réglés ensuite entre les deux gouvernements. C'était pour Ben Khedda un moyen de consolider son pouvoir menacé par l'insubordination de l'état-major général de l'aln. Mais de Gaulle refusa de renoncer à la procédure d'autodétermination et au maintien de la souveraineté française jusqu'au référendum.

Les négociations reprirent en secret à la fin octobre à Bâle, et furent débloquées par l'acceptation d'un engagement de non-représailles en faveur des harkis demandé par la France. Après une visite secrète d'une délégation du gpra à ses cinq ministres détenus au château d'Aunoy en janvier 1962, elles aboutirent aux accords préliminaires des Rousses (18 février 1962), qui furent approuvés par le cnra puis officiellement renégociés à Évian du 7 au 18 mars 1962.

Voyant se rapprocher l'échéance, l'oas redoubla de violence en Algérie, et dériva de plus en plus nettement vers un terrorisme antimusulman (contraire aux directives de son chef) tout en gardant le soutien de la majorité des Français d'Algérie. En métropole, la multiplication d'attentats visant des communistes et des personnalités de gauche ou gaullistes aboutit à dresser contre elle la masse de l'opinion publique. En mars 1962, un abîme d'incompréhension séparait les Français de France et ceux d'Algérie.

Les accords signés à Évian le soir du 18 mars 1962 étaient un « bien étrange document » – comme le note le ministre Robert Buron dans ses *Carnets politiques de la guerre d'Algérie* – de 93 feuillets, tous paraphés par les représentants du gouvernement français et du fln, mais publiés séparément avec des différences significatives de présentation. Pour le gouvernement français, c'était un programme commun proposé par lui-même et par un parti algérien à la ratification des deux peuples. Pour le fln, c'était un traité entre deux gouvernements, reconnaissant implicitement le gpra. Ces textes comprenaient un accord militaire de cessez-le-feu, et plusieurs déclarations politiques relatives à l'avenir de l'Algérie et des relations franco-algériennes.

Le cessez-le-feu devait mettre fin « aux opérations militaires et à toute action armée » le 19 mars à 12 heures, et interdire par la suite « tout recours aux actes de violence individuelle et collective », ainsi que « toute action clandestine et contraire à l'ordre public ». Seules les forces françaises pourraient circuler librement jusqu'au résultat de

l'autodétermination, tout en évitant le contact avec l'aln. Les incidents seraient réglés par des commissions mixtes, et tous les prisonniers seraient libérés.

La déclaration générale partageait les compétences pendant la période transitoire entre un haut-commissaire de France, responsable de l'ordre public en dernier ressort, et un exécutif provisoire algérien disposant d'une force locale ; elle promettait un référendum d'autodétermination dans un délai de trois à six mois, proclamait la souveraineté du futur État algérien, garantissait les libertés et la sécurité de tous ses habitants, fixait les principes de la coopération entre les deux États, du règlement des questions militaires et de celui des litiges.

Plusieurs déclarations particulières promettaient l'amnistie pour tous les actes commis en relation avec les événements politiques avant le cessez-le-feu et l'immunité pour toutes les opinions émises jusqu'à l'autodétermination, l'exercice des droits civiques algériens pour les citoyens français d'Algérie (avec représentation proportionnelle à leur nombre) pendant trois ans avant de choisir leur nationalité définitive, le respect de leurs biens, de leurs droits civils et de leur religion. Elles prévoyaient aussi la coopération économique et financière, fondée sur la réciprocité des intérêts ; la mise en valeur des richesses du Sahara par un organisme franco-algérien ; la coopération culturelle et technique. Une convention militaire ordonnait la réduction des forces françaises à 80 000 hommes un an après l'autodétermination et leur évacuation totale deux ans plus tard, sauf les bases navales et aériennes de Mers-el-Kébir et Bou Sfer, concédées pour quinze ans, et les sites sahariens d'essais de bombes atomiques et de fusées pour cinq ans. Les litiges devaient être réglés par concertation, arbitrage, ou appel à la Cour internationale de justice.

Les deux parties présentèrent aussitôt les accords d'Évian comme une victoire. Le général de Gaulle, dans son allocution du 18 mars 1962, les qualifia de « solution du bon sens, poursuivie ici sans relâche depuis tantôt quatre années », et expliqua que « la conclusion du "cessez-le-feu" en Algérie, les dispositions adoptées pour que les populations y choisissent leur destin, la perspective qui s'ouvre sur l'avènement d'une Algérie indépendante coopérant avec nous satisfont la raison de la France ». En même temps, le président du gpra, Ben Khedda, y vit « une grande victoire du peuple algérien dont le droit à l'indépendance vient d'être enfin garanti ». Il souligna que le contenu des accords était conforme aux principes de la Révolution : l'intégrité territoriale de l'Algérie (sans partition ni amputation du Sahara), l'indépendance totale, l'unité du peuple algérien, et enfin que « la

reconnaissance du gpra comme interlocuteur exclusif et représentant authentique du peuple algérien s'est imposée dans les faits ».

Le revirement complet de la politique française par rapport à novembre 1954 donnait raison à Ben Khedda. L'affirmation de De Gaulle, oubliant ou reniant ses déclarations de juin 1958, était plus surprenante. Avait-il caché son but préconçu, ou avait-il subi la pression des événements ?

De Gaulle ne s'est pas laissé imposer sa décision par une défaite militaire. Ni par une faillite économique et financière, puisque la politique d'austérité draconienne menée par le ministre Antoine Pinay dans les gouvernements de Gaulle et Debré en 1958 et 1959 a rétabli les équilibres du trésor, du budget et des devises. La France a pu appliquer le traité de Rome créant un marché commun européen dès 1959, et son économie a repris sa croissance dès 1960. Les pressions internationales qui s'étaient manifestées à la fin de la IV^e République s'étaient relâchées dès le retour du Général. Même si celui-ci a présenté l'autodétermination comme un moyen de satisfaire les États-Unis et les Nations Unies, les résolutions de l'onu n'ont jamais franchi le pas qui sépare la recommandation de l'ingérence.

De Gaulle n'a pas non plus subi de pression politique interne irrésistible. La Constitution de la V^e République, telle qu'il l'a interprétée, lui a permis de définir lui-même la politique algérienne de la France. La majorité parlementaire gaulliste et droitrière élue en novembre 1958 penchait spontanément vers l'intégration. Il a dû manœuvrer pour lui faire soutenir une politique contraire, avec l'aide de son Premier ministre Michel Debré, gaulliste déchiré mais fidèle. Il s'est appuyé sur l'opinion publique métropolitaine, dont il pouvait connaître la tendance majoritaire par les sondages, sans toutefois être à leur remorque, puisque ses prises de position ont renforcé la majorité favorable à la paix négociée. Toutefois, l'impatience croissante de l'opinion publique a pesé dans les dernières années sur sa marge de manœuvre. L'usage du référendum lui a permis de résister aux pressions violentes des partisans de l'Algérie française en prouvant qu'ils étaient très minoritaires en métropole.

En Algérie, de Gaulle a voulu tenir compte de la majorité silencieuse des musulmans, qui n'avait aucune possibilité d'expression indépendante des propagandes du fln et de l'armée française. Mais, en pronostiquant que celle-ci choisirait une Algérie algérienne qui serait une république algérienne, il a lui-même provoqué sa « cristallisation » autour du fln, qui a pesé sur sa marge de manœuvre dans les négociations.

De Gaulle a choisi librement de conduire l'Algérie vers son indépendance, non qu'il crût impossible une victoire militaire, mais parce qu'il pensait que seule une solution politique pouvait régler durablement le problème algérien : « Je choisis l'Algérie algérienne, parce que, si je choisissais l'Algérie française, cela recommencerait après ma mort. » Pour lui, l'Algérie française n'était pas une réalité, mais un rêve cachant la continuation de la domination pratiquée depuis la conquête. La politique d'assimilation ou d'intégration, tentée trop tard, n'était plus possible ni même souhaitable, pour des raisons économiques et démographiques. Comme il le dit en mars 1959 au député unlr Alain Peyrefitte, il ne croyait pas que « le corps français peut absorber 10 millions de musulmans qui demain seront 20 millions et après-demain 40 ». En l'absence de frontière politique, la différence des niveaux de vie et des comportements démographiques produirait inévitablement une immigration massive : « Mon village ne s'appellerait plus Colombey-les-Deux-Églises, mais Colombey-les-Deux-Mosquées », et ainsi « la France ne serait plus la France », c'est-à-dire « un peuple européen de race blanche, de culture grecque et latine et de religion chrétienne ». Ses réflexions sur ce sujet remontaient sans doute bien avant 1954, jusqu'aux débats du cfln sur l'ordonnance du 7 mars 1944.

D'autres raisons s'ajoutaient à celle-ci : la volonté de rendre à la France son prestige de grande nation libérale et sa liberté d'action dans le monde, et celle de consacrer ses ressources financières en priorité à la modernisation de son économie et de son armée, pour adapter la première à la concurrence étrangère, et doter la seconde d'une force de dissuasion nucléaire vraiment française. L'intérêt de posséder le Sahara pour ses ressources énergétiques et comme terrain d'expérimentation d'armes atomiques (voire biologiques et chimiques) et de fusées ne fit que retarder de deux ans la possibilité d'une entente avec le fln, parce qu'il ne compensait pas l'inconvénient de conserver le fardeau algérien.

De Gaulle savait donc, bien avant de revenir au pouvoir, dans quelle direction il orienterait sa politique, mais sans en avoir fixé le calendrier à l'avance. Il a d'abord gagné du temps en trompant sur ses intentions ceux qui l'avaient rappelé au pouvoir. Puis il a commencé de révéler progressivement le plan qu'il avait conçu depuis 1955 : émanciper l'Algérie par étapes dans le cadre de la « Communauté plus large que la France » qui devait remplacer l'Union française. Mais la rapide disparition de la Communauté l'a obligé à brûler ces étapes en passant à la République algérienne indépendante. Enfin, l'opposition de la masse des Français d'Algérie et l'impossibilité de trouver une véritable « troisième force » entre ceux-ci et le fln l'ont entraîné à

reconnaître le fln comme interlocuteur privilégié, contrairement à ce qu'il avait longtemps promis et sans doute désiré.

La force de De Gaulle fut de faire la politique souhaitée par la grande majorité de l'opinion métropolitaine, qu'il pouvait connaître par les sondages, et qu'il a fait entériner officiellement par les référendums. Il a pu isoler ses adversaires à défaut de les convaincre. Mais, en Algérie, il n'a pas réussi à faire accepter son arbitrage par les deux camps opposés. Ses concessions successives au fln lui ont aliéné la grande majorité des Français d'Algérie et une grande partie des cadres de l'armée, tout en encourageant le gpra dans son intransigeance. Il a su néanmoins mettre fin à la guerre franco-algérienne, mais sans éviter une guerre franco-française dont il a seulement limité l'ampleur.

Chapitre IX

De la guerre à la paix ?

Suivant les accords d'Évian, la guerre d'Algérie aurait dû prendre fin le 19 mars 1962 à midi. Ce ne fut pas le cas, et aucune autre date indiscutable ne peut en signaler la fin réelle, à tel point qu'on peut encore se demander si cette guerre est vraiment finie.

I. Du cessez-le-feu à l'indépendance

Le cessez-le-feu du 19 mars ne mit pas fin à tous les actes de violence. L'oas tenta de saboter le cessez-le-feu par des attaques visant à la fois les quartiers musulmans tenus par le fln dans les grandes villes, et les forces gouvernementales, considérées désormais comme ennemies. À Alger, une semaine sanglante s'ensuivit : bombardement au mortier de la foule musulmane pour provoquer une riposte du fln le 21 mars, harcèlement des gendarmes mobiles et des crs, sommation à l'armée de rejoindre l'oas, mort de 6 soldats du contingent refusant de livrer leurs armes le 23 mars à Bab-el-Oued, suivie par le blocus, le bouclage et le ratissage du quartier par l'armée, ouverture du feu par des tirailleurs algériens de l'armée française sur une manifestation non violente de solidarité, qui fit au moins 61 morts et 101 blessés le 26 mars rue d'Isly. L'implantation d'un maquis oas dans l'Ouarsenis échoua. Le général Jouhaud fut arrêté le 25 mars à Oran, et le général Salan, chef suprême de l'oas, le 20 avril à Alger. Le fln riposta aux provocations de l'oas, à partir du 17 avril, par un « terrorisme silencieux », des enlèvements de civils européens à la limite de leurs quartiers et sur les routes, qui créèrent une insécurité générale et déclenchèrent un exode massif des Français d'Algérie. Les derniers chefs de l'oas choisirent de pratiquer la « terre brûlée » pour rendre l'Algérie à son état de 1830 et tenter d'imposer une négociation au fln. À Alger, son chef politique, Jean-Jacques Susini, accepta une trêve le 1^{er} juin, puis signa le 17 juin un accord avec le président de l'Exécutif provisoire Abderrahmane Farès et le chef de la délégation fln dans cet

organisme, Chawki Mostéfaï. Mais cet accord fut désavoué par les oas d'Oranie et du Constantinois, et par les principaux leaders du fln.

Le fln se préparait à prendre le pouvoir suivant son interprétation des accords d'Évian, mais dans une désunion croissante. À l'intérieur, les wilayas de l'aln sortirent du maquis pour se renforcer en enrôlant massivement des « marsiens » (volontaires de la dernière heure), encadrer les populations algériennes des campagnes et des villes, noyauter et faire désertier les unités de la « force locale » destinée à relever l'armée française, châtier des « traîtres », harkis ou messalistes, et enlever des civils européens, contrairement à la déclaration des garanties. À l'extérieur, la libération des cinq ministres du gpra emprisonnés ne fit qu'aggraver les rivalités de personnes, de clans et de tendances. Le cnra réuni à Tripoli en mai ne s'entendit que pour adopter sans débat un programme qui désavouait les accords d'Évian comme une « plate-forme néocolonialiste », et se divisa en juin sur la désignation d'un bureau politique du fln, proposé par Ahmed Ben Bella. Le président du gpra, Ben Khedda, quitta la réunion du 7 juin, et destitua l'état-major général de l'aln le 30 juin.

En dépit de cette situation chaotique, le transfert des responsabilités eut lieu comme prévu. Les institutions provisoires s'installèrent à la cité administrative de Rocher Noir : le haut-commissaire Christian Fouchet, et l'Exécutif provisoire composé de 12 membres nommés d'un commun accord (5 représentants du fln, 4 musulmans modérés, dont le président Farès, et 3 Français d'Algérie « libéraux »), devant coopérer pour l'administration et le maintien de l'ordre. Le référendum d'autodétermination fut fixé au 1^{er} juillet par le général de Gaulle, pour mettre chacun devant ses responsabilités. Il eut lieu dans un calme inespéré grâce à la débandade de l'oas (Jean-Jacques Susini appelant à voter oui). Les accords d'Évian furent ratifiés par 99,5 % des suffrages exprimés et 88 % des électeurs inscrits. Cinq jours durant, les foules algériennes fêtèrent l'indépendance et la paix dans une joie indescriptible. Le 3 juillet, le général de Gaulle reconnut l'indépendance de l'Algérie et le haut-commissaire transmit ses pouvoirs au président de l'Exécutif provisoire, dépositaire de la souveraineté du nouvel État jusqu'à la réunion d'une Assemblée nationale constituante.

Mais l'Exécutif provisoire, désarmé par les désertions massives de la force locale vers les wilayas, était incapable de maintenir l'ordre et d'organiser des élections. Dès le 3 juillet, il accueillit le gpra à Alger et lui remit sa démission, mais celui-ci la refusa. Une lutte pour le pouvoir, jusqu'au bord de la guerre civile, opposa d'un côté le gpra présidé par Ben Khedda, de l'autre le Bureau politique dirigé par Ben

Bella et l'état-major de l'aln commandé par le colonel Boumedienne, et partagea les organisations du fln-aln en deux camps : wilayas II, III et IV du côté du gpra, armée des frontières et wilayas I, V et VI, de l'autre. Affaibli par des démissions et par le retournement de la wilaya IV, le gpra s'effaça fin juillet au profit du Bureau politique, mais un nouveau conflit opposant ce dernier à la wilaya IV à la fin août retarda l'issue de la crise jusqu'à l'entrée de l'aln extérieure à Alger en septembre.

Durant trois mois, l'anarchie grandissante favorisa les enlèvements et les assassinats de Français d'Algérie (notamment le 5 juillet à Oran) et de « harkis », que les troupes françaises n'étaient plus autorisées à aller protéger en dehors de leurs cantonnements sans l'accord des autorités algériennes, pour éviter la reprise des hostilités. Le gouvernement français menaça pourtant d'intervenir pour protéger ses ressortissants si la situation s'aggravait et de renoncer à la coopération franco-algérienne le 24 juillet, mais il n'exécuta pas sa menace, et signa des conventions de coopération avec l'Exécutif provisoire le 27 août. Grâce à la victoire de la coalition Ben Bella-Boumedienne, qui disposait des troupes les mieux organisées et armées, la liste unique des candidats du fln à l'Assemblée constituante (comprenant 10 % d'Européens) fut plébiscitée, l'Assemblée se réunit le 25 septembre et investit le 26 un gouvernement présidé par Ahmed Ben Bella. Il fallut encore plusieurs mois au nouveau gouvernement et à la nouvelle Armée nationale populaire (anp) du colonel Boumedienne pour rétablir un minimum d'ordre.

En France, le général de Gaulle réussit à isoler les derniers partisans de l'Algérie française en obtenant un succès massif (90,7 % des suffrages exprimés et 64,8 % des inscrits pour le oui, contre 9,3 % et 6,65 % de non) lors du référendum du 8 avril 1962 (anticipant sur celui qui ne put être organisé avant le 1^{er} juillet en Algérie). Un « Conseil national de la Résistance », réunissant autour de Georges Bidault et de Jacques Soustelle quelques personnalités civiles et des militaires déserteurs, ne réussit pas à prolonger longtemps l'action de l'oas, et se consacra en priorité à des tentatives d'assassinat contre le général de Gaulle (qui échappa à la plus dangereuse, organisée au Petit-Clamart par Jean-Marie Bastien-Thiry le 22 août 1962) et contre son nouveau Premier ministre Georges Pompidou. Le gouvernement fut davantage occupé par la lutte politique contre les anciens partis, qui votèrent, le 6 septembre, une motion de censure contre son projet de réforme constitutionnelle proposant l'élection du président de la République au suffrage universel. Le double succès du référendum (28 octobre 1962) et des élections législatives (18-25 novembre) confirma la victoire de la république gaullienne sur tous ses adversaires. Elle

réussit ensuite la réinstallation des « rapatriés » d'Algérie (mieux que celle des « harkis » réfugiés). L'amnistie des condamnés politiques, achevée en juin 1968, mit fin à la guerre civile franco-française induite par la guerre d'Algérie.

II. Bilans d'une guerre

Le bilan de la guerre, et celui de la paix, n'ont jamais été dressés officiellement par aucune des deux parties. Ils sont d'ailleurs difficiles à établir, mais ne doivent pas être crus sur la foi des propagandes opposées. On peut y distinguer trois bilans distincts : le bilan démographique, le bilan économique, et enfin celui des enjeux politiques et moraux.

Contrairement au mythe accrédité en Algérie et même dans une partie de l'opinion française, la guerre n'a pas causé 1 million ni 1 million et demi de morts algériens. Le très rapide accroissement de la population algérienne, multipliée par trois en trente ans après l'indépendance malgré les pertes de guerre et l'exode massif du million d'Européens, suffirait à le prouver, même si la comparaison des recensements d'avant et d'après 1962 ne permet pas d'établir en toute certitude un bilan inférieur à 300 000, voire à 250 000 morts. Des recensements des pertes « rebelles » jusqu'au 19 mars 1962 par les militaires français (environ 143 000 morts) et par le ministère algérien des anciens *moudjahidin* (152 863) sont très proches. Il est vrai que le bilan établi durant la guerre par les militaires français a été majoré sans explication par le général de Gaulle à 200 000 morts. Les « forces de l'ordre » ont compté dans leurs rangs environ 25 000 morts (dont plus de 15 000 tués au combat ou par attentat) et près de 65 000 blessés.

Le terrorisme du fln aurait tué 2 788 civils européens et 16 378 musulmans, et en aurait blessé respectivement 7 541 et 13 610. Le sort des disparus est un grave facteur d'incertitude, d'une ampleur très inégale avant et après le cessez-le-feu du 19 mars 1962 : près de 1 000 militaires, 375 civils européens et 13 296 civils musulmans avant cette date, 35 militaires, 3 018 civils européens (dont 1 245 auraient été retrouvés vivants) et un nombre inconnu de « Français musulmans » dont les estimations citées sans preuves convaincantes vont de 10 000 à 150 000 (cette dernière étant incompatible avec les données démographiques) après cette date.

L'oas aurait fait en Algérie, suivant deux bilans officiels, 1 622 morts (dont 239 Européens) et 5 148 blessés (dont 1 062 Européens)

jusqu'au 20 avril 1962, et, du 19 mars au 19 mai, 1 658 tués (1 494 musulmans, 106 Européens et 58 membres des forces de l'ordre) et 2 450 blessés (2 150, 197 et 103 de chaque catégorie), ce qui rendrait vraisemblable le « chiffre officiel » de 2 200 tués en tout. En métropole, elle aurait causé 71 tués et 394 blessés.

La guerre du fln et du mna en France aurait causé, quant à elle, près de 4 300 tués (dont 4 055 Algériens musulmans, 152 civils français, 53 policiers, 24 supplétifs musulmans) et de 9 000 blessés. Si l'affrontement fratricide entre les deux partis nationalistes algériens a aussi causé en Algérie environ 6 000 tués et 4 000 blessés, on peut lui imputer en tout près de 10 000 morts et de 23 000 blessés.

Ainsi, malgré l'incertitude qui continue de peser sur des bilans non vérifiés, quelques conclusions paraissent vraisemblables. La guerre d'Algérie n'a eu qu'un impact relativement limité sur une population algérienne en pleine explosion démographique, ce qui interdit de la qualifier de « guerre d'extermination » ou de « génocide ». D'autre part, elle a frappé très inégalement les populations concernées. Les Algériens musulmans (quel que fût leur camp) ont payé le plus lourd tribut : entre 2 et 3 % de leur population. Les Français d'Algérie viennent au second rang, avec des pertes supérieures à 0,5 %.

Ceux de la métropole viennent au dernier rang, avec des pertes de moins de 0,05 %. Enfin, la leçon des chiffres dément les discours de propagande des deux camps. La France, en « pacifiant » l'Algérie contre la « subversion » avant le 19 mars 1962, a vraisemblablement tué beaucoup plus d'Algériens musulmans que le fln, mais celui-ci a tué plus de « traîtres » algériens que d'ennemis avant et après cette date.

La guerre a également provoqué des destructions et des migrations plus ou moins forcées. Le fln mena de front la guerre contre les forces ennemies, le terrorisme contre les « traîtres » et les populations hostiles, et le « sabotage de l'économie colonialiste », en détruisant des infrastructures (routes, voies ferrées, lignes électriques et téléphoniques) et des entreprises agricoles ou minières. Ces destructions, souvent accompagnées de violences meurtrières, provoquèrent une rétraction de l'économie coloniale.

Les « forces de l'ordre » ripostèrent en déployant des effectifs militaires considérables pour le « quadrillage » de l'Algérie utile, en poursuivant les « bandes rebelles » pour les détruire, et en cherchant à les priver du soutien de la population musulmane par plusieurs moyens : la « responsabilité collective » (mai 1955) obligeant un douar

supposé complice d'un sabotage à le réparer, le blocus économique imposé à des villages solidaires des « rebelles », et surtout l'évacuation de « zones interdites » et le regroupement forcé de leurs habitants autour de postes militaires. Cette dernière méthode, essayée dès novembre 1954, et généralisée de 1957 à 1959, a touché plus de 2 millions de personnes, qui ont subi un déracinement destructeur de leur économie traditionnelle, imparfaitement compensé par le programme de construction de « mille villages ». Ce fut un aspect d'un phénomène plus large : le glissement d'une grande partie des habitants des régions les plus troublées vers celles où la vie était moins dangereuse. Le nombre des « recasés » dans des villages ou des villes préexistantes fut la moitié de celui des regroupés ; en tout, le tiers des Algériens (et la moitié des ruraux) changea de résidence. L'accélération de l'exode rural accrut la population des grandes villes par le repli des populations rurales européennes et surtout musulmanes : la construction accélérée de grands ensembles tenta de résorber les bidonvilles sans cesse reconstitués. En 1962, le départ massif des Européens accéléra encore l'urbanisation de la population algérienne.

De 1954 à 1962, la population algérienne musulmane en France passa de 211 000 à 350 000 suivant les recensements, ou de 261 000 à 410 000 suivant les soldes cumulés des entrées et des sorties. L'appel de main-d'œuvre dû à l'envoi des conscrits français en Algérie et la recherche de conditions de vie plus sûres firent plus que compenser les appels au maquis. En même temps, la guerre provoqua un afflux de réfugiés algériens en Tunisie et au Maroc, que le fln estimait à plus de 250 000 ; mais les autorités françaises dénonçaient une confusion volontaire entre les Algériens déjà installés dans ces pays en 1954, les vrais réfugiés, et les militants du fln-aln. La dispersion temporaire de ses propagandistes et de ses futurs cadres civils et militaires en formation dans de nombreux pays arabes, de l'Est ou de l'Ouest, n'eut pas la même ampleur.

La fin de la guerre précipita l'exode massif des Français d'Algérie, déjà entamé pendant celle-ci mais contrarié par les consignes de l'oas. Cette dernière y contribua pourtant en 1962 par la systématisation de son terrorisme et par son recours tardif à la « terre brûlée » dans les grandes villes, mais la cause directe fut la campagne d'enlèvements déclenchée en riposte par le fln un mois après le cessez-le-feu, et l'inquiétude des Français d'Algérie pour leur avenir dans une Algérie ayant cessé d'être française (inquiétude bientôt confirmée par la politique de « récupération des richesses nationales » décidée secrètement en mai 1962 par le cnra). Le départ massif de presque tous les colonisateurs ouvrit une chance de promotion sans précédent

à une minorité de la population algérienne qui occupa leurs emplois et leurs logements, mais il plongea immédiatement le pays dans une profonde crise de désorganisation, et il ne pouvait bénéficier à l'ensemble de la population.

En conséquence, le mouvement de retour entamé en 1962 par les travailleurs algériens émigrés en France fut rapidement remplacé par un nouvel exode, dans lequel les travailleurs furent de plus en plus accompagnés par leurs familles. Le général de Gaulle s'efforça d'arrêter le mouvement pour éviter que « tous les Algériens » viennent s'installer en France, mais il ne put que le freiner. Il considéra abusivement le repli vers la France des « harkis » et autres « Français musulmans » persécutés en Algérie ou voulant opter pour la nationalité française suivant l'ordonnance du 21 juillet 1962 (dont bénéficièrent près de 140 000 personnes en comptant leurs enfants de 1962 à 1967) comme faisant partie de ce nouvel afflux d'Algériens, que l'on peut considérer comme des réfugiés économiques. Ainsi, le traumatisme de l'indépendance redoubla celui de la guerre.

Le financement de la guerre par le fln est encore mal connu. Ses ressources étaient prélevées par des collectes obligatoires sur la population algérienne des wilayas de l'intérieur, de la Fédération de France, de l'extérieur, et complétées par des aides étrangères, notamment arabes. Selon Gilbert Meynier, le budget du fln pour 1959 comprenait 220 millions d'anciens francs de recettes (dont 32,5 millions fournis par la Fédération de France, 100 millions reçus par le gpra, et 88 millions par les wilayas) pour 196 millions de dépenses.

Du côté français, les dépenses militaires dues à la guerre ont été évaluées à 27 ou à 50 milliards de nouveaux francs suivant les méthodes (surcroît des dépenses militaires par rapport au temps de paix, ou total des dépenses militaires liées à la guerre). Elles ont pesé sur l'équilibre budgétaire en favorisant l'inflation, et sur celui de la balance des paiements. De plus, une grande partie des dépenses civiles de fonctionnement et d'investissements destinés au développement de l'Algérie a été payée par la métropole sans lui apporter d'avantages réels, l'essor des exportations françaises vers l'Algérie étant subventionné par le budget métropolitain. Selon Daniel Lefeuvre, le total des dépenses liées à la guerre d'Algérie en 1959 dépassait 1 200 milliards d'anciens francs, soit 20 % du budget. Pourtant, les difficultés subies de 1956 à 1958 ont été surmontées par la dévaluation et par les mesures budgétaires de 1958. La croissance de l'économie française, freinée en 1959 mais accélérée dès 1960, n'a pas plus imposé l'indépendance de l'Algérie qu'elle n'en a souffert. Mais la poursuite de la guerre et de la politique d'intégration de l'Algérie

aurait freiné la modernisation de la France et son intégration au Marché commun européen.

Les accords d'Évian transmirent à l'État algérien (en fait au fln) la succession de l'État français. Celui-ci lui facilita la tâche en comblant son déficit budgétaire (creusé par le départ massif des contribuables français) par une aide qui atteignit 3,3 milliards de francs de 1962 à 1970. Cependant l'Algérie poursuivait la politique de « récupération des richesses nationales » adoptée par le cnra de Tripoli en mai 1962, le plus souvent sans indemnisation. La nationalisation du pétrole saharien en 1970, acceptée contre indemnisation après une épreuve de force en 1971, donna enfin à l'Algérie les moyens de son indépendance. La France renonça à ses bases d'essai de fusées et de bombes atomiques au Sahara dès qu'elle les eut remplacées par de nouvelles bases en Guyane et en Polynésie, mais elle se contenta de financer le recasage des « rapatriés » par la loi Boulin du 26 décembre 1962, et attendit 1970 pour leur accorder une première loi de « contribution à l'indemnisation ».

La guerre d'Algérie marqua surtout les Algériens et les Français par ses enjeux politiques et moraux, qui ont été et restent mal perçus. La tendance majoritaire, dans les deux pays, croit devoir identifier le « bon » et le « mauvais » camp pour justifier ou excuser tous les actes du premier et condamner tous ceux du second. Il vaudrait mieux distinguer clairement trois questions dont les réponses ont été largement confondues dans la pratique. L'Algérie devait-elle rester française, ou se séparer de la France pour former un État indépendant ? L'État algérien devait-il être l'expression démocratique de tous ceux qui voulaient en être les citoyens, ou celle d'une communauté religieuse majoritaire définie par son appartenance ancestrale à l'islam ? Une cause politiquement juste peut-elle justifier l'emploi de tous les moyens, même injustes, ou bien doit-il y avoir conformité entre la fin et les moyens ? Ces trois questions, qui n'ont rien perdu de leur actualité, doivent être clairement posées dans les deux pays pour leur permettre de tirer des leçons positives du passé qui les a opposés.

III. La guerre est-elle finie ?

Depuis 1962, les deux pays n'ont pas réussi à dépasser leurs mémoires de la guerre, la France parce qu'elle a choisi la voie de l'amnistie-amnésie pour tenter en vain de la faire oublier, et l'Algérie parce qu'elle a opté pour celle de l'hypercommémoration de sa « guerre de

libération nationale ». C'est pourquoi elles n'ont jamais su bâtir des relations apaisées.

Le 18 mars 1962, le général de Gaulle présentait les accords d'Évian comme « la solution du bon sens », fondée sur l'intérêt réciproque des deux parties. Six mois plus tard, il avait dû constater que les violations des garanties de sécurité des personnes et des biens avaient chassé presque tous les Français d'Algérie, et accepter la remise en cause des accords de façon à sauvegarder autant que possible les intérêts de la France, qui ne se confondaient plus avec ceux de ses ressortissants.

Dix ans plus tard, après la retraite et la mort du Général, on pouvait conclure au démantèlement complet des aspects néocolonialistes des accords d'Évian, et au succès inattendu de la coopération culturelle, scientifique et technique, qui permettait d'espérer le maintien durable d'une empreinte française sur l'Algérie. Les relations franco-algériennes étaient à la croisée des chemins, entre la banalisation souhaitée par les présidents Pompidou et Giscard d'Estaing, et le renforcement de relations privilégiées réclamé par le président Boumedienne. Pourtant, à l'occasion de leur divergence sur le conflit du Sahara ex-espagnol, les deux pays se sont éloignés jusqu'au bord de la rupture entre 1975 et 1978. L'Algérie choisit l'arabisation accélérée de l'enseignement, la réislamisation de la vie publique et l'organisation d'une commémoration obsessionnelle de la guerre de libération, alors qu'en France les dirigeants croyaient trouver des liens étroits entre la perte du pétrole saharien, les chocs pétroliers de 1974 et de 1979, la montée du chômage, et l'idée d'y remédier par une inversion volontaire ou imposée des flux migratoires.

Vingt ans plus tard, la France de François Mitterrand parut se réconcilier avec l'Algérie de Chadli Bendjédid, et l'immigration algérienne en France cessa d'être remise en cause. Mais une de ses conséquences différées apparut au premier plan : la formation d'une catégorie croissante de jeunes binationaux, du fait de la contradiction entre le Code de la nationalité française, fondé sur le droit du sol, et la loi algérienne, d'inspiration islamique, imposant une allégeance perpétuelle à ses ressortissants. Contradiction qui fit ressurgir le vieux problème colonial de la compatibilité entre la loi française et la loi musulmane que de Gaulle croyait avoir réglé par l'ordonnance du 21 juillet 1962, lequel redevint un enjeu politique majeur entre l'extrême droite, les droites parlementaires et la gauche qui se disputaient le pouvoir.

Trente ans après 1962, l'Algérie rechuta dans la violence. L'ébranlement du régime autoritaire par les émeutes d'octobre 1988 et

la Constitution de février 1989 n'avaient pas suffi à rapprocher l'Algérie de la France ; la marée islamiste et l'interruption du processus électoral par le coup de force militaire de janvier 1992 déclenchèrent une nouvelle guerre civile, caractérisée au moins jusqu'en 1997 par une escalade de l'horreur. La France vit réduire les derniers vestiges de sa présence et de son influence en Algérie ; menacée par des attentats commis sur son propre sol en 1995 et 1996, elle tendit à considérer l'Algérie comme un pays barbare dont elle devait s'isoler par un cordon sanitaire, tout en aidant le pouvoir algérien à gagner la guerre civile.

Moins de quarante ans après l'indépendance, le 14 juin 2000, le président Bouteflika vient à Paris proposer une refondation des relations franco-algériennes, et demander une déclaration de repentance de la France pour tous les crimes commis par elle en Algérie de 1830 à 1962 (revendication contraire à l'amnistie réciproque proclamée par les accords d'Évian, mais formulée depuis 1990 par la Fondation du 8 mai 1945, et adoptée par la grande majorité des hommes politiques et des journaux au cours de la guerre civile). Peu avant, la France a renoncé à sa politique d'oubli des « événements » d'Algérie en votant la loi du 18 octobre 1999, laquelle a reconnu officiellement la « guerre d'Algérie ». Le président Chirac semble d'abord ne pas avoir compris la demande algérienne, mais en mai 2001 le vote par le parlement unanime de la loi Taubira-Ayrault, reconnaissant la traite et l'esclavage des Noirs pratiqués par les Européens depuis le ^{xv}^e siècle comme un « crime contre l'humanité » (notion introduite dans le droit français par le Code pénal de 1994), encourage cette demande. Le président propose en 2003 la négociation d'un traité d'amitié franco-algérien suivant le modèle du traité franco-allemand de 1963, accompagné d'une loi visant à satisfaire les revendications matérielles et mémorielles des Français rapatriés d'Algérie et des « Français musulmans ». Celle-ci (loi du 23 février 2005) est votée la première, et provoque aussitôt une pétition signée par de nombreux historiens et enseignants d'histoire contre son article 4, lequel empiète sur leur liberté en leur indiquant ce qu'ils doivent trouver et enseigner (article abrogé par décret un an plus tard). Le président algérien attend le 8 mai 2005 pour prendre une position claire, sommant la France d'assumer la culpabilité de tous les crimes commis par elle en Algérie de 1830 à 1962, ce qui suspend de fait la négociation du traité d'amitié, malgré les tentatives de relance de Jacques Chirac.

La politique du président Chirac, de son gouvernement et de sa majorité a évidemment péché par manque de réflexion sur le sens des demandes algériennes, dont elle a sous-estimé la contradiction avec

les revendications mémorielles des « pieds-noirs » et des « harkis ». Celle de la gauche n'a pas été plus réaliste. Le président Sarkozy, élu en mai 2007, n'a pas mieux réussi à apaiser les relations franco-algériennes qu'à satisfaire les revendications des vaincus de 1962. Le gouvernement algérien, même s'il semble avoir renoncé à soutenir la revendication de repentance, persiste à vouloir satisfaire des impératifs de politique intérieure en remportant une victoire morale complète et définitive sur la France, qui lui donnerait un avantage décisif sur les islamistes, au lieu de réaliser une véritable réconciliation franco-algérienne. C'est ainsi qu'en 2010 l'Algérie a encore fait pression sur la France par une proposition de loi, signée par 125 députés, menaçant d'entamer des poursuites judiciaires contre les auteurs de tous les crimes commis par des Français contre le peuple algérien de 1830 à 1962, incompatibles avec les clauses d'amnistie réciproque des accords d'Évian. Le gouvernement algérien n'a pas soutenu cette proposition, mais l'Algérie a participé à la production du film de Rachid Bouchareb, *Hors-la-loi*, présenté au festival de Cannes, et exprimant fidèlement la mémoire nationaliste algérienne. La guerre d'Algérie n'est donc pas encore entièrement finie. Près d'un demi-siècle après les accords d'Évian, est-il encore trop tôt pour espérer une véritable paix entre les deux pays ?